RAPPORT ANNUEL

1981
1982

Ordre des
infirmières et infirmiers
du Québec

Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur Claude Vaillancourt
Président
Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1982.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Le ministre responsable de l'application du Code des professions.

Camille Laurin

Québec, octobre 1982

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Monsieur Camille Laurin
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Ce rapport fut préparé conformément à l'article 104 du Code des professions et couvre l'exercice terminé le 31 mars 1982.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

La présidente,

Jeannine Pelland Baudry

Jeannine Pelland Baudry

Montréal, octobre 1982

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Monsieur André Desgagné
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le président,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Préparé conformément à l'article 104 du Code des professions, ce rapport couvre l'exercice terminé le 31 mars 1982.

Recevez, monsieur le président, l'assurance de mes sentiments distingués.

La présidente,

Jeannine Pelland Baudry

Jeannine Pelland Baudry

Montréal, octobre 1982

Table des matières

02 Lettres de présentation
04 Administrateurs du Bureau
06 Personnel de l'O.I.I.Q.
09 Mot de la présidente
10 Rapport de la trésorière
11 Rapport des vérificateurs
12 Bilan
14 État des revenus et dépenses
15 État de l'évolution de la situation financière
16 État des fonds spéciaux
17 Notes aux états financiers
19 Statistiques
22 Rapport de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre
39 Comité de discipline
45 Comité d'inspection professionnelle
47 Comité des permis
48 Comité de la formation professionnelle
49 Comité des examinateurs
50 Comité des bourses d'études
51 Comité ad hoc sur la législation
52 Comité de révision des actes

Bureau 1980-1981

Comité administratif

Jeannine Pelland Baudry,
présidente

Francine Mathieu-Jacques,
vice-présidente, (membre d'office sans droit de vote)

Gaétan Doré,
trésorier

Raymond Boulay,
administrateur

Paule Racine,
administrateur

Georges Koutchougoura,
administrateur — représentant du public, nommé par l'Office des professions du Québec

Autres administrateurs

Angèle Bélanger,
section — Bas St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Nicole Gettliffe,
section — Saguenay/Lac St-Jean

Richard Morin,
section — Québec (rive-nord)

Denise Forgues,
section — Québec (rive-sud)

Richard Noël,
section — Québec (rive-sud)

Marie-Andrée Gauthier,
section — Mauricie/Bois-Francs

Louise Chartier,
section — Cantons de l'Est

Louyse Caouette,
section — St-Jean/Valleyfield/Granby

Henriette Lussier,
section — Rive-sud de Montréal

Micheline L. Ulrich,
section — Rive-sud de Montréal

Liette B. Doré,
section — Laurentides/Lanaudière

Marc Clavette,
section — Montréal

Marie Dalbec-Edmunds,
section — Montréal

Germaine Deschênes-Martineau,
section — Montréal

Dorothée Massé,
section — Montréal

Carmen Millar-Martel,
section — Montréal

David Paulhus,
section — Montréal

Marie Kureluk,
section — Nord-Ouest

Marcella Beaudoin,
section — Côte-Nord/Nouveau-Québec

Gérald Lacroix,
administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Gilles St-Denis,
administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Nicole Trudeau-Bérard,
administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Bureau 1981-1982

Comité administratif

Jeannine Pelland Baudry,
présidente

Francine Mathieu-Jacques,
vice-présidente, (membre d'office sans droit de vote)

Marie Dalbec-Edmunds,
trésorière

Marie Kureluk,
administrateur

Henriette Lussier,
administrateur

Georges Koutchougoura,
administrateur — représentant du public, nommé par l'Office des professions du Québec

Autres administrateurs

Angèle Bélanger,
section — Bas-St-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

Nicole Gettliffe,
section — Saguenay/Lac St-Jean

Raymond Boulay,
section — Québec (rive-nord)

Richard Morin,
section — Québec (rive-nord)

Denise Forgues,
section — Québec (rive-sud)

Richard Noël,
section — Québec (rive-sud)

Marie-Andrée Gauthier,
section — Mauricie/Bois-Francs

Louise Chartier,
section - Cantons de l'Est

Louyse Caouette,
section — St-Jean/Valleyfield/Granby

Micheline L. Ulrich,
section — Rive-sud de Montréal

Liette B. Doré,
section — Laurentides/Lanaudière

Gaétan Doré,
section — Outaouais

Jean-Roch Bouchard,
section — Montréal (depuis le 6 mai 1981 — en remplacement de Marc Clavette)

Germaine Deschênes-Martineau,
section — Montréal

Dorothée Massé,
section — Montréal

Carmen Millar-Martel,
section — Montréal

David Paulhus,
section — Montréal

Paule Racine,
section — Montréal

Marcella Beaudoin,
section — Côte-Nord/Nouveau-Québec

Gérald Lacroix,
administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Gilles St-Denis,
administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Nicole Trudeau-Bérard,
administrateur nommé par l'Office des professions du Québec

Personnel de l'O.I.I.Q. au 31 mars 1982

ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ORDRE

Directrice générale et secrétaire
Thérèse Guimond

Secrétariat
Marie-Berthe Lefebvre-Crousset

Secrétaire adjoint
Margaret M. Wheeler

Secrétariat
Simone Courty

Conseiller juridique
Pierre Bourbonnais

Secrétariat
Hazel Labadie

Secrétariat de la présidence
Suzanne Groulx

Service de l'admission à la profession

Registraire
Gertrude Jacobs

Registraire adjointe
Nicole Graham

Secrétariat
Claire Gougeon
Carmen Pépin

Discipline, état de santé, exercice illégal

Syndic
Laurette Pelletier

Syndic adjoint
Madeleine Morgan

Secrétariat
Louyse Huet
Louise Rouhaud

Service des relations publiques

Chef des relations publiques
Diane Laurin
Secrétariat
Dominique Reid

Revue Nursing Québec

Rédactrice en chef
Johanne Isabelle

SECTEUR DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Directrice
Monique Chagnon

Conseillère en inspection professionnelle
Gisèle Besner

Conseillère en inspection professionnelle
Mariette Desjardins

Conseillère en inspection professionnelle
Claudette Domingue

Conseillère en inspection professionnelle
Denise Durivage

Conseillère en inspection professionnelle
Lise Lanctôt

Conseillère en inspection professionnelle
Lise Tremblay

Conseillère en inspection professionnelle
Florita Vialle-Soubranne

Chargées de recherche
Rosanne L'Écuyer
Hélène Lévesque-Barbes

Secrétariat
Céline Bédard-Montbleau
Cécile Labonté
Danièle Potvin-Dupuis
Céline Richer-Jobin

SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Directrice
Marie-Thérèse Choquette

Conseillère en formation professionnelle
Rita J. Lussier

Conseillère en formation professionnelle
Murielle Mailloux

Conseillère en formation professionnelle
Claire Martin

Conseillère en formation professionnelle
Lise Riopelle

Secrétariat
Lise Babineau
Irène Perrin

Responsable des dossiers d'actualisation
Jeanne Austin

Service aux étudiants (dossiers et examens)

Coordonnatrice
Marcelle Monette

Responsable des dossiers des étudiants
poste vacant

Secrétariat
Nicole Lessard
Sylvie Meloche

SECTEUR NURSING

Directrice
Odile Larose

Conseillère au secteur Nursing
Louise Fontaine

Conseillère en soins infirmiers
Louiselle Bouffard

Conseillère en santé mentale
France Duchesne

Secrétariat
Jacqueline Kofler
Louise Michaud

SECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Directeur
Richard A. Remmer

Secrétariat
Ginette Daoust

Agent de personnel
Georgette Guy

Service de traitement de textes

Responsable du service
Lynda Lupien

Service du courrier et reproduction

Responsable
Térèsa Monette

Opératrice
Laurette Deschaux

Secrétariat d'assemblée

Jeannine Langlais

Service de la comptabilité

Chef comptable
Jean-Paul Sauvé

Secrétariat
Yvonne Ouellette

Assistant-comptable
Jean-Pierre Bertrand

Préposée à la comptabilité générale
Francine B. Théberge

Préposée aux comptes à payer
Sylvie H. Saulniers

Service de la vérification

Responsable
Claudie Vial

Commis
Françoise Huot

Service des renseignements et dossiers

Coordonnatrice des services de renseignements et dossiers
Pierrette Labelle

Secrétariat
Johanne Dault
Suzanne Therrien

Commis
Anne-Marie Corriveau
Madeleine Demers

Responsable du service des dossiers
Antonia Delorme

Commis
Joan Gilbert
Aline Lessard

Service de l'informatique

Chef de l'informatique
poste vacant

Programmeur
poste vacant

Responsable des opérations de l'informatique
Diane Allard

Opératrices
Nicole Bourassa
Lise Hamel
Sylvie Roy Eychene

Service de la statistique

Statisticienne
Danièle Arlot-Tovel

Service d'entretien de l'immeuble

Homme de maintenance
Salvatore Marandola

Préposées à l'entretien ménager
Cynthia Douglas
Mary Isaac

Service d'entretien mécanique

Spécialiste des systèmes électriques/mécaniques
Charles Major

Service d'accueil

Responsable
Pauline Ranger

Standardiste-réceptionniste
Jeannine Ottavi

Centre de documentation

Bibliothécaire/chef du centre de documentation
Denise Mailhot

Technicienne en documentation
Maryse Dumas

Technicienne en bibliothèque
Lucie Ménard

Mot de la présidente

L'année 1981-1982 étant terminée depuis quelques mois, nous pouvons, avec un peu de recul, faire le bilan de certains événements qui se sont déroulés durant ces douze mois.

Je me permets de vous rappeler, dès le début, qu'au moment où se tenait l'assemblée générale annuelle de 1981, l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec était en situation de devoir faire un choix quant au maintien de son statut au sein de l'association nationale. Vous savez maintenant, que les délégués du Québec, réunis en assemblée générale annuelle en novembre 1981 ont décidé, à la très grande majorité des voix, de rester membres de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada.

D'autres activités ne faisant pas partie du rapport général des activités de l'Ordre, me semblent, toutefois, importantes à souligner. Durant les douze mois écoulés, il m'a été donné de visiter la majorité des régions du Québec et de rencontrer, à cette occasion, les administrateurs des différents conseils d'administration des corporations régionales ainsi que de nombreux membres de cesdites corporations. Le résultat de ces rencontres est très positif, elles m'ont permis de prendre connaissance d'un besoin très grand de nos infirmières et infirmiers en ce qui concerne l'information relative à l'exercice de la profession. Il semble que certains problèmes qui parfois surgissent au sein de notre corporation sont dus au fait que les membres ne peuvent se référer facilement à une juste information.

Afin de participer à la diffusion de cette information, la directrice générale et moi-même avons rencontré plusieurs directeurs de soins infirmiers de centres hospitaliers et des directeurs ou responsables de soins infirmiers de centres d'accueil d'hébergement et de réadaptation. Ces contacts nous ont permis de discuter de sujets directement reliés aux responsabilités qu'ils assument tels, le projet de Loi 27 et les applications qu'il faut en faire, les règlements d'autorisation des actes médicaux et des actes infirmiers avec les problèmes que l'application de ceux-ci suscite dans les différents milieux.

De plus, il est impossible de faire le bilan de l'année terminée sans souligner deux décisions importantes prises par les administrateurs du Bureau de l'Ordre en janvier dernier. L'une de ces décisions concerne la formation infirmière pour les années 2000, en prévoyant qu'à compter de l'an 2000, l'infirmière qui demandera l'admission à la pratique de notre profession, devra avoir complété un programme d'études de premier cycle universitaire en nursing. Cette décision peut amener des réactions positives ou négatives de la part de différents intervenants, mais il est normal qu'un tel changement d'orientation suscite à la fois des enthousiasmes et des craintes. La discussion sur le sujet est

Jeannine Pelland Baudry
Présidente

ouverte et elle permettra sûrement de faire la lumière autour de cette décision controversée laquelle n'a qu'un but, soit celui de permettre au futur professionnel en soins infirmiers de répondre plus adéquatement à la demande des consommateurs de soins infirmiers.

L'autre position à laquelle je me référais plus tôt concerne le retrait des services. En janvier 1982, suite à plusieurs mois de consultations et suite également à la tenue d'une commission parlementaire sur les services essentiels, les membres du Bureau arrivaient à la conclusion que le retrait des services infirmiers, aux bénéficiaires de cesdits services, pouvait être préjudiciable à la santé de ceux-ci et conséquemment, contraire à la mission de protection du public de l'Ordre. Conscients de leurs responsabilités, les administrateurs n'hésitaient donc pas à proposer aux infirmières et infirmiers du Québec de justifier par leur présence ininterrompue, leur raison d'être auprès de l'ensemble de la population et ce même dans les situations où leur intérêt personnel peut sembler en jeu.

Je félicite et je remercie les administrateurs du comité administratif et du Bureau pour la disponibilité dont ils ont fait preuve et le sérieux avec lequel ils ont assumé pleinement leur tâche.

Au personnel de la gestion du siège social, j'adresse également mes remerciements et ma reconnaissance pour le travail qu'ils ont accompli même s'ils ont dû parfois réaliser presque l'impossible dans des situations de contraintes budgétaires.

Je ne saurais terminer ce message sans souligner le rôle important joué par l'ensemble de nos membres qui, malgré certaines situations pénibles vécues dans les différents milieux où ils exercent leur profession, n'hésitent pas à relever quotidiennement le défi d'un service de qualité à offrir aux bénéficiaires de ce service.

La présidente,

Jeannine Pelland Baudry

Jeannine Pelland Baudry, inf., Ph.D.

Rapport de la trésorière

En date du 31 mars 1982, le comité des finances était composé des personnes suivantes:

Marie Dalbec
présidente du comité
trésorière de l'Ordre

Jeannine Pelland Baudry
présidente de l'Ordre

Francine Mathieu-Jacques
vice-présidente de l'Ordre

Henriette Lussier
membre du comité administratif

Georges Koutchougoura
membre du comité administratif

Marie Kureluk
membre du comité administratif

Gaétan Doré
membre du Bureau
ex-trésorier

Jean-Noël Guay
membre de l'Ordre

Marielle Pinard-Lavallée
membre de l'Ordre

Gérald Thériault
membre de l'Ordre

Thérèse Guimond
directrice générale et secrétaire de l'Ordre
membre d'office sans droit de vote

L'assainissement des finances de l'Ordre demeurait pour cette seconde année l'objectif primordial que s'étaient fixé les administrateurs du Bureau et les gestionnaires. Ce dernier a été atteint puisque l'année financière se termine avec un excédent de 1 416 116 $ La prévision était de 647 477 $; elle a donc été dépassée de 768 639 $.

Cet excédent s'explique par:

1° Une augmentation des revenus de l'Ordre. En effet, la somme des revenus a été supérieure de 492 262 $ à la somme des revenus anticipés au budget.

2° Le dépassement des prévisions budgétaires au niveau de la compression des dépenses des différents secteurs au siège social de l'Ordre.

La compression des dépenses générales de l'Ordre a permis de réaliser une économie de 276 377 $. Ces efforts de compression ont donc permis d'atteindre un excédent des revenus sur les dépenses supérieur à l'excédent prévu de l'ordre de 768 639 $ (647 477 $ + 768 639 $: 1 416 116 $).

Il est également important de souligner que l'année se termine avec un avoir des membres positif de l'ordre de 363 207 $ contrastant avec l'avoir déficitaire des années précédentes.

Je remercie les membres du comité des finances, la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, et toute l'équipe de direction de l'effort soutenu et de leur collaboration pour avoir contribué à normaliser la situation financière de l'Ordre, et je soumets ce rapport aux membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec.

Marie Dalbec.

La trésorière,

Marie Dalbec

Rapport des vérificateurs

Aux membres
Ordre des infirmières et infirmiers du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec au 31 mars 1982 ainsi que les états de l'avoir des membres, des revenus et dépenses, de l'évolution de la situation financière et des fonds spéciaux de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Ordre au 31 mars 1982 ainsi que les résultats de ses opérations, l'évolution de sa situation financière et les variations des soldes de ses fonds spéciaux pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables décrits dans les notes afférentes aux états financiers, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent. Nous n'avons pas examiné les renseignements ayant trait au budget de 1981-82 et nous n'exprimons pas d'opinion à ce sujet.

Les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 1981 ont été examinés par d'autres vérificateurs.

Montréal (Québec)
le 18 mai 1982

Charette Fortier Harvey s.e.c.
Tourbe Ross s.e.c.

Comptables agréés

Bilan au 31 mars 1982

	1982	1981
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	91 475$	98 813$
Dépôts à terme	5 765 000	4 480 000
Débiteurs	95 645	132 739
Frais payés d'avance	54 141	28 754
Total de l'actif à court terme	6 006 261	4 740 306
Immobilisations (note 3)	1 430 791	1 574 243
	7 437 052$	6 314 549$
PASSIF		
À court terme		
Emprunt de banque	—$	71 991$
Créditeurs et frais courus (note 4)	638 185	777 993
Cotisations perçues d'avance	6 130 322	6 114 489
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 5)	102 895	105 067
Total du passif à court terme	6 871 402	7 069 540
Dette à long terme (note 5)	202 443	297 918
	7 073 845	7 367 458
Éventualité (note 6)		
AVOIR DES MEMBRES		
Avoir (déficitaire) des membres	363 207	(1 052 909)
	7 437 052$	6 314 549$

Au nom du Bureau

.....Trésorière.....

.....Directrice générale et secrétaire de l'Ordre.....

État de l'avoir des membres de l'exercice terminé le 31 mars 1982

	1982	1981
Avoir (déficitaire) des membres au début	(1 052 909$)	(2 352 573$)
Excédent des revenus sur les dépenses	1 416 116	1 299 664
Avoir (déficitaire) des membres à la fin	363 207$	(1 052 909$)

État des revenus et dépenses de l'exercice terminé le 31 mars 1982

	1982		1981
	Budget	Réel	Réel
Revenus			
Cotisations			
Cotisations annuelles — membres	5 687 000$	5 935 344$	5 998 480$
Moins quote-part versée:			
Association des infirmières et infirmiers du Canada	597 285	616 833	609 921
Sections	518 700	550 445	482 404
	1 115 985	1 167 278	1 092 325
	4 571 015	4 768 066	4 906 155
Autres revenus	952 410	1 247 621	1 626 957
	5 523 425	6 015 687	6 533 112
Dépenses			
Administration générale	584 490	443 315	607 843
Assemblée générale annuelle	114 290	101 174	190 583
Admission à la profession	133 338	115 902	136 183
Nursing	313 377	303 213	303 628
Inspection professionnelle	570 435	552 460	509 603
Formation professionnelle	718 771	637 608	688 485
Discipline, exercice illégal et état de santé	240 938	227 966	201 946
Information	620 598	673 116	624 773
Association des infirmières et infirmiers du Canada	5 370	3 525	18 471
Services administratifs	1 574 341	1 498 183	1 666 943
Dépenses — projet M.A.Q.S.I.	—	31 069	100 465
Dépenses — programme n° 3	—	12 040	184 525
	4 875 948	4 599 571	5 233 448
Excédent des revenus sur les dépenses	647 477$	1 416 116$	1 299 664$

État de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé le 31 mars 1982

	1982	1981
Provenance des fonds		
Excédent des revenus sur les dépenses	1 416 116$	1 299 664$
Imputations ne requérant aucun mouvement de fonds		
Amortissement des immobilisations	191 607	193 979
(Gain) perte à l'aliénation d'immobilisations	(1 972)	194
Fonds provenant des opérations	1 605 751	1 493 837
Produit à l'aliénation d'immobilisations	2 200	—
Emprunt à long terme	8 383	—
	1 616 334	1 493 837
Utilisation des fonds		
Acquisition d'immobilisations	48 383	9 176
Réduction de la dette à long terme	103 858	99 850
	152 241	109 026
Variation du fonds de roulement	1 464 093	1 384 811
Fonds de roulement déficitaire au début	2 329 234	3 714 045
Fonds de roulement déficitaire à la fin	865 141$	2 329 234$

État des fonds spéciaux de l'exercice terminé le 31 mars 1982

	Fonds en fiducie	Fonds de secours E. Francis Upton	Fonds de bourses d'études Suzanne Giroux	Total 1982	Total 1981
Solde des fonds au début	22 223$	7 524$	7 040$	36 787$	32 614$
Ajouter					
Revenus d'intérêt	2 125	636	1 087	3 848	3 183
Dons	—	—	100	100	1 569
	24 348	8 160	8 227	40 735	37 366
Déduire					
Mauvaises créances	—	1 185	—	1 185	579
Solde des fonds à la fin	24 348$	6 975$	8 227$	39 550$	36 787$
Représenté par					
Encaisse	14 093$	3 715$	8 227$	26 035$	22 280$
Dépôts à terme	10 000	—	—	10 000	10 000
Créances diverses et intérêts courus	255	3 260	—	3 515	4 507
	24 348$	6 975$	8 227$	39 550$	36 787$

Notes aux états financiers
31 mars 1982

1. Prévisions budgétaires

Les chiffres divulgués sous le titre Budget à l'état des revenus et dépenses sont fournis à titre d'informations complémentaires. Ils proviennent des prévisions budgétaires telles qu'approuvées par le Bureau de l'Ordre.

2. Conventions comptables

Principes comptables

L'Ordre comptabilise ses données financières selon les principes comptables généralement reconnus, à l'exception des vacances versées aux employés qui sont comptabilisées lors des déboursés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé sur la durée d'utilisation prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, sauf pour le mobilier et l'agencement qui sont amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif.

Revenus provenant des cotisations

La période couverte par les cotisations annuelles correspond à la période financière de l'Ordre; les cotisations reçues avant la fin de l'exercice et pertinentes à l'exercice subséquent sont reportées et montrées au passif à court terme.

3. Immobilisations

		1982			1981
	Taux	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	—	241 260$	—$	241 260$	241 260$
Bâtisse	25 ans	1 053 564	722 868	330 696	372 839
Réaménagement des locaux	5, 8 et 15 ans	1 053 451	390 219	663 232	705 832
Mobilier et agencement	20%	522 610	411 701	110 909	126 625
Équipement informatique	5 ans	243 136	158 442	84 694	127 687
		3 114 021$	1 683 230$	1 430 791$	1 574 243$

Les éléments d'actif acquis en vertu de contrats de location-acquisition, d'un coût de 251 519$ (1981 - 243 136$), sont inclus dans l'équipement informatique et dans le mobilier et agencement. Au 31 mars 1982, la valeur nette de ces immobilisations totalise 91 400$ (1981 - 127 687$).

L'amortissement des immobilisations s'élève à 191 607$ pour l'exercice 1982 (1981 - 193 979$).

4. Vacances courues

L'Ordre comptabilisant les vacances versées aux employés lors des déboursés, il en résulte un passif non inscrit aux états financiers totalisant 204 000$ (1981 - 198 000$).

5. Dette à long terme

	1982	1981
Emprunt hypothécaire grevant l'immeuble, 7%, échéant en 1985, remboursable par versements mensuels de 5 775$ incluant capital et intérêt	195 176$	248 977$
Contrats de location-acquisition à des taux d'intérêt variant entre 10,5% et 15,6%, échéant entre 1983 et 1987, remboursables par versements mensuels incluant capital et intérêts	110 162	154 008
	305 338	402 985
Tranche échéant à moins d'un an	102 895	105 067
	202 443$	297 918$

Les intérêts sur la dette à long terme s'élèvent à 31 709$ pour l'exercice 1982 (1981 - 41 115$).

Les versements à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit:

1983	102 895$
1984	91 912
1985	97 338
1986	12 634
1987	559

6. Éventualité

Une action contre l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, demandant que soient déclarées illégales deux résolutions augmentant la cotisation des membres de 107,95$ à 148,00$ pour l'exercice terminé le 31 mars 1981, a été acceptée, déclarant illégales les deux résolutions en question, sans toutefois obliger l'Ordre à rembourser les cotisations perçues. L'Ordre a porté le jugement en appel. Les demanderesses, pour leur part, réclamaient à la Cour par appel incident de modifier le jugement pour qu'il soit ordonné à l'Ordre de rembourser la cotisation payée en trop, soit 40,05$ par membre. Il est actuellement impossible d'estimer raisonnablement le règlement éventuel de cette réclamation; conséquemment, aucune provision n'a été pourvue aux états financiers.

7. Chiffres correspondants

Certains chiffres de 1981 ont été reclassifiés afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation.

Statistiques

1. Nombre de membres et de personnes ayant un statut de non-actif au 31 mars 1982

Au 31 mars 1982, il y avait 50,384 membres de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec et 5,794 personnes avec un statut de non-actif. À la même date en 1981, il y avait 48,896 membres et 6,045 personnes avec un statut de non-actif. Il y a donc une augmentation de 3.0% pour les membres et une diminution de 4.1% pour les personnes avec un statut de non-actif.

Le nombre et le pourcentage des membres et des personnes avec un statut de non-actif au 31 mars 1982 apparaissent dans le tableau No 1 ci-dessous.

TABLEAU No 1

Nombre et pourcentage de membres et de personnes ayant un statut de non-actif par section au 31 mars 1982

	MEMBRES		STATUT DE NON-ACTIF		TOTAL	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
01 Bas Saint-Laurent/Gaspésie Îles de la Madeleine	1 959	3,89	121	2,09	2 080	3,70
02 Saguenay/Lac St-Jean	2 370	4,70	210	3,62	2 580	4,59
03 Québec (rive nord)	6 068	12,04	526	9,08	6 594	11,74
04 Québec (rive sud)	3 575	7,10	300	5,18	3 875	6,90
05 Mauricie/Bois-Francs	3 225	6,40	277	4,78	3 502	6,23
06 Cantons de l'Est	2 360	4,68	172	2,97	2 532	4,51
07 St-Jean/Valleyfield/Granby	2 477	4,92	221	3,81	2 698	4,80
08 Montréal (rive sud)	5 255	10,43	497	8,58	5 752	10,24
09 Laurentides/Lanaudière	3 417	6,78	251	4,33	3 668	6,53
10 Outaouais	1 393	2,76	127	2,19	1 520	2,71
11 Montréal	15 541	30,85	1 104	19,05	16 645	29,63
12 Nord-Ouest	940	1,87	56	0,97	996	1,77
13 Côte-Nord/Nouveau-Québec	820	1,63	72	1,24	892	1,59
Hors province	984	1,95	1 860	32,11	2 844	5,06
TOTAL	50 384	100,00	5 794	100,00	56 178	100,00

2. Inscription des étudiants en formation de base soit au niveau cégep et universitaire pour l'année scolaire 1981-1982

Au 31 mars 1982, 2,985 étudiants(es) se sont inscrits(es) dans les collèges et dans les universités.

Le détail des inscriptions par section figure dans le tableau No 2

TABLEAU No 2

Nombre d'inscriptions en 1981-1982

SECTIONS	Nombre de cégeps et universités	INSCRIPTIONS 1981-1982
CÉGEPS		
01 Bas Saint-Laurent/Gaspésie/ Îles de la Madeleine	3	142
02 Saguenay/Lac St-Jean	4	221
03 Québec (rive nord)	3	225
04 Québec (rive sud)	5	195
05 Mauricie/Bois-Francs	4	211
06 Cantons de l'Est	1	156
07 St-Jean/Valleyfield/Granby	3	160
08 Montréal (rive sud)	3	207
09 Laurentides/Lanaudière	2	148
10 Outaouais	1	104
11 Montréal	10	926
12 Nord-Ouest	1	45
13 Côte-Nord/Nouveau-Québec	2	40
TOTAL DES CÉGEPS	42	2 780
TOTAL DES UNIVERSITÉS	3	205
TOTAL GÉNÉRAL	45	2 985

3. Nombre de permis émis en 1981-1982

Pendant l'année financière 1981-1982, 2,478 permis ont été émis dont 101 permis temporaires

TABLEAU No 3

Nombre et pourcentage de permis émis selon le lieu où le cours de base a été suivi pour l'année 1981-1982

PERMIS ÉMIS

Lieu où le cours de base a été suivi	Réguliers		Temporaires		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Québec	2 251	94,7	9	8,9	2 260	91,2
Autres provinces	76	3,2	68	67,3	144	5,8
Étranger	50	2,1	24	23,8	74	3,0
TOTAL	2 377	100,0	101	100,0	2 478	100,0

Au cours de cette année, une diminution notable du nombre de permis émis a été enregistrée puisqu'en 1980-1981, 3,140 permis (2,880 permis réguliers et 260 permis temporaires), avaient été émis soit une baisse de 21.1%.

Rapport de la directrice générale et secrétaire sur les activités de l'Ordre pour l'année 1981-1982

Thérèse Guimond
Directrice générale et secrétaire

Introduction

À titre de directrice générale et secrétaire de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, je présente le rapport des activités de la corporation professionnelle pour l'année financière 1981-1982.

Le contenu de ce rapport annuel répond aux exigences inscrites dans notre Règlement 75-289, 13 juin 1975 et publié dans la Gazette officielle du Québec du 9 juillet 1975.

Activités

Selon le Code des professions (L.Q. 1973, ch. 43) et la Loi sur les infirmières et les infirmiers (L.Q. refondus 1977, ch. 1-8) le Bureau administre la corporation professionnelle au nom des membres. Il doit de pair, voir à la protection du public et à la promotion de ses membres et rendre compte des actions entreprises.

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ORDRE

1. Le Comité administratif

Le Comité administratif, composé de cinq membres du Bureau, s'occupe de l'administration courante des affaires de la corporation et exerce tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, sauf les pouvoirs que celui-ci doit exercer par règlement.

Le Comité administratif, en place au début de l'année financière 1981-1982, avait été élu lors de la réunion du Bureau du 28 novembre 1980. Ces personnes ont poursuivi leur mandat jusqu'au 8 novembre 1981 -

Jeannine Pelland Baudry, présidente
Francine Mathieu-Jacques, vice-présidente (sans droit de vote)
Gaétan Doré, trésorier
Raymond Boulay, administrateur
Paule Racine, administrateur
Georges Koutchougoura, administrateur représentant du public

Un nouveau Comité administratif est entré en fonction par élection lors d'une réunion régulière du Bureau tenue le 8 novembre 1981. Au 31 mars 1982, les membres du Comité administratif étaient les suivants:

Jeannine Pelland Baudry, présidente
Francine Mathieu-Jacques, vice-présidente (sans droit de vote)
Marie Dalbec-Edmunds, trésorière
Marie Kureluk, administrateur
Henriette Lussier, administrateur
Georges Koutchougoura, administrateur représentant du public

Du 1er avril 1981 au 31 mars 1982, le Comité administratif a fonctionné conformément aux pouvoirs que le Bureau lui délègue et aux responsabilités qu'il détient en vertu de l'article 96 du Code des professions.

Il a tenu seize réunions:

- sept réunions régulières de deux jours
- quatre réunions régulières d'un jour
- cinq réunions extraordinaires.

Lors de ces réunions, le Comité administratif a:

— étudié et approuvé, avant de recommander au Bureau de l'adopter:
  - la traduction de trois règlements:
    — règlement d'autorisation des actes infirmiers;
    — règlement concernant la répartition du produit des cotisations;
    — règlement concernant l'assurance-responsabilité professionnelle.
  - l'analyse des propositions de l'assemblée générale annuelle 1981 et l'élaboration des commentaires et actions à entreprendre;
  - l'autorisation d'une assurance-accident pour les administrateurs et la directrice générale et secrétaire;
  - l'autorisation d'une assurance erreur-omission pour les administrateurs et la directrice générale et secrétaire;
  - les modifications à apporter aux critères d'attribution des bourses d'études de l'O.I.I.Q.;
  - la modification à la composition du comité des finances, soit l'addition de deux membres de l'O.I.I.Q.;
  - la nomination du conseiller juridique au poste de secrétaire du comité de discipline;
  - le changement de banque à la succursale de la Banque de Montréal — angle Maisonneuve et Greene;
  - le changement de compagnie et de plan de l'assurance-responsabilité des membres;
  - la détermination du montant de la cotisation pour l'année 1982-1983;
  - l'engagement de ADP Canada pour fournir les services de la paye à partir de janvier 1982;
  - le contrat avec la compagnie Coopers et Lybrand pour fournir les services informatisés de comptabilité;
  - les états financiers mensuels;
  - le répertoire des conditions de travail de la directrice générale et secrétaire;
  - la fermeture du siège social durant les Fêtes de 1981;
  - la position de l'O.I.I.Q. en réponse à la requête de la Corporation professionnelle des médecins du Québec concernant une modification à apporter à l'article A-1.23 du Règlement d'autorisation des actes médicaux;
  - les modifications apportées à la structure organisationnelle du siège social;
  - les prévisions budgétaires pour l'année 1982-1983;
  - les rapports d'étape de certains comités: ad hoc sur la législation, des examinateurs, de révision des actes, des finances, des permis et de la formation professionnelle.

— étudié et approuvé:
  - la révision et la modification des plans d'assurance et de fonds de pension du personnel du siège social;
  - certaines démarches à effectuer en rapport avec l'avis d'intention de retrait envoyé à l'A.I.I.C.;
  - le suivi à donner aux recommandations du comité d'inspection professionnelle en approuvant des limitations du droit d'exercer et en ordonnant des stages avec ou sans limitation du droit d'exercer, conformément à l'article 113 du Code des professions.

Pratiquement à chaque réunion, les administrateurs du Comité administratif se sont acquittés des responsabilités suivantes:

— approuver des conditions individuelles de candidats pour admission à la profession d'infirmière et d'infirmier suivant l'article 94 (f) du Code des professions;

— procéder à des ordonnances d'examen médical conformément aux articles 49 et 50 du Code des professions;

— déterminer des cas où des infirmières et infirmiers ont été tenus de faire un stage de perfectionnement conformément à l'article 94 (j) du Code des professions.

Avant de recommander aux membres du Bureau l'acceptation des documents suivants, les administrateurs ont fait l'étude de cesdits documents, à savoir:

- Rapport de l'enquête sur la population infirmière en milieux isolés.
- Nursing dans les régions isolées.
- Le nursing psychothérapique au Québec.
- Les relations de travail et le retrait des services dans le secteur de la santé.
- Le rapport préliminaire du cheminement d'une étude éventuelie sur la formation professionnelle initiale des infirmières et infirmiers au niveau universitaire.
- Mémoire présenté à la Commission élue permanente des Affaires sociales sur le projet de loi no 27.
- Synthèse et opérationnalisation de quelques orientations en formation continue des membres.

À la fin du mois de mars, les membres du Comité administratif ont reçu le président de l'Office des professions, Me André Desgagné, et discutèrent avec lui les sujets suivants:

- le redressement de la situation financière de l'Ordre;
- les problèmes reliés à l'application du règlement d'autorisation des actes médicaux et infirmiers;
- l'engagement social des corporations professionnelles face à la protection du public.
- les commentaires du Bureau de l'Ordre suite à la publication du Rapport du Comité d'étude sur la formation en sciences infirmières.

Ici se termine la présentation des principales études, démarches, décisions et recommandations effectuées par les membres du Comité administratif.

2. Le Bureau

Le Bureau, selon l'article 62 du Code des professions, est chargé de l'administration générale des affaires de la corporation. Entre le 1er avril 1981 et le 31 mars 1982, les administrateurs du Bureau ont tenu cinq réunions régulières de deux jours et deux réunions extraordinaires.

Tous les administrateurs sont demeurés en poste sauf un membre représentant de la section de Montréal qui a été remplacé selon le mode établi.

Les administrateurs du Bureau ont bénéficié de l'analyse approfondie des dossiers par les membres du Comité administratif et leurs orientations et décisions en ont été facilitées.

Un dossier auquel les administrateurs ont prêté une attention toute particulière fut sans aucun doute celui de la désaffiliation de l'A.I.I.C., suite à l'avis d'intention de retrait voté par le Bureau de l'Ordre en mars 1981. Les administrateurs ont décidé de la démarche démocratique à suivre tout au cours des mois qui se sont écoulés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle 1981, où a eu lieu le vote.

Guidés par des propositions émises lors de l'assemblée générale annuelle 1981, les administrateurs se sont aussi intéressés à la formation des infirmières et infirmiers du Québec; à cet effet, ils ont suivi de près les différentes étapes d'évolution du projet-pilote conjoint MEQ-OIIQ sur la formation en techniques infirmières.

Ils ont analysé le contenu du rapport préliminaire d'une étude qu'ils avaient demandée, sur les implications de la formation professionnelle initiale au niveau universitaire pour les infirmières et les infirmiers du Québec. Parallèlement à ce rapport interne, ils ont étudié le Rapport Rodger et ont finalement pris position pour la formation initiale universitaire des infirmières et infirmiers pour l'entrée dans la profession en l'an 2000. Ils ont fait connaître leur position au ministre de l'Éducation, à l'Office des professions du Québec et l'ont publiée dans la revue Nursing Québec.

Conscients de leur responsabilité sociale à l'égard de la protection du public, ils ont adopté et déposé à la Commission parlementaire permanente du travail et de la main-d'oeuvre de l'Assemblée nationale du Québec, la prise de position de l'Ordre contre le retrait des services chez les travailleurs de la santé et ils ont voté l'envoi du texte à tous les membres de l'Ordre. Toujours sous ce schème de responsabilité, ils ont indiqué leur appui contre toute forme de violence et ils ont fait des représentations auprès du gouvernement notamment pour le maintien de subventions à des organismes qui viennent en aide aux victimes de violence.

Ils ont aussi rapporté au ministre Monsieur Pierre-Marc Johnson des situations désastreuses suite à des coupures de postes et l'absence d'infirmières le soir et la nuit dans certains centres d'accueil du Québec.

Dans le cadre de ses responsabilités et pour aider les membres de l'Ordre à approfondir la définition de l'exercice de la profession, le Bureau a adopté et publié les documents suivants: "Le nursing psychothérapique au Québec", "Le nursing dans les régions isolées", "L'élimination intestinale", "Les procédés de soins". D'autres documents, préparés dans le but de faire connaître la position de l'Ordre sur des sujets bien précis, ont été acheminés aux instances concernées suite à l'acceptation de leur contenu par les administrateurs:

- le rapport préliminaire du cheminement d'une étude éventuelle sur la formation professionnelle initiale des infirmières et infirmiers au niveau universitaire envoyé au Ministre de l'Éducation, à l'Office des professions du Québec, au Conseil des universités et au Conseil des collèges;
- les relations de travail et le retrait des services dans le secteur de la santé envoyé au Ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre et à l'Office des professions du Québec;
- mémoire présenté à la Commission élue permanente des Affaires sociales sur le projet de loi no 27, sur les Services de santé et services sociaux du Québec.

Les administrateurs ont aussi procédé à la nomination et au renouvellement de mandat des membres des comités de l'Ordre et ils ont modifié la composition du comité des finances en y ajoutant deux membres.

Le Bureau a décidé, en cours d'année, de procéder au changement du contrat d'assurance-responsabilité pour les membres. Il a aussi accepté l'acquisition d'une assurance-responsabilité-erreur-omission — et d'une assurance-accidents pour les administrateurs du Bureau et la directrice générale et secrétaire.

Les administrateurs ont étudié les propositions de l'assemblée générale annuelle 1981 et en ont adopté les commentaires et actions à entreprendre qui en découlent.

Ils ont procédé à l'élection des membres du Comité administratif, à la nomination d'un nouveau secrétaire du Comité de discipline et d'un nouveau secrétaire adjoint, suite au prochain départ, en juillet 1982, du secrétaire adjoint de l'Ordre.

Considérant l'importance des sujets à voter lors de la tenue de l'assemblée-congrès de l'A.I.I.C. à Terre-Neuve, soit la baisse du plafond de la cotisation et du calcul des votes des associations-membres, le Bureau a décidé de déléguer la totalité des administrateurs élus et ceux nommés par l'Office des professions du Québec ainsi que quatre membres employés au siège social, et de leur octroyer un montant forfaitaire pour combler les frais encourus.

Lors de l'assemblée générale annuelle 1981, ils ont recommandé aux délégués de retenir les services de la firme Charette, Fortier, Hawey et Cie, Touche Ross et Cie, à titre de vérificateurs externes.

Ils ont adopté les textes français et anglais:

- du Règlement 1 modifiant le Règlement concernant l'assurance-responsabilité professionnelle;
- du Règlement 1 modifiant le Règlement concernant la répartition entre les sections du produit des cotisations;
- du projet de Règlement 2 modifiant le Règlement déterminant la procédure du comité d'inspection professionnelle.

Ils ont également apporté et adopté les modifications à la version anglaise du Règlement d'autorisation des actes infirmiers ainsi que le changement suivant "Que le statut de candidat à l'exercice de la profession se termine 30 jours après la réception de l'avis de cotisation pour les diplômés éligibles au permis".

En rapport avec le Règlement d'autorisation des actes médicaux et infirmiers, ils ont donné suite à l'étude d'une requête formulée par la Corporation professionelle des médecins du Québec concernant une modification à apporter à l'article A-1.23 et ils ont aussi été mis au courant des demandes venant de la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, de l'Association des puéricultrices et des inhalothérapeutes.

En cours d'exercice financier, les administrateurs adoptaient le remboursement du solde d'un emprunt à long terme sur demande de 70 000$ et, à la fin de l'année, les prévisions budgétaires pour 1982-1983, lesquelles indiquaient une situation financière satisfaisante.

Direction du siège social

B. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 1981

L'assemblée générale annuelle de 1981 s'est déroulée exceptionnellement en une seule journée avec prolongation en soirée, afin de permettre aux membres délégués de disposer de suffisamment de temps pour recevoir les informations pertinentes sur différents dossiers.

Au début de l'assemblée, la présidente, dans son message, a invité les membres de l'Ordre à une plus grande participation aux débats ayant cours dans notre société, afin de parvenir à influencer le gouvernement dans leurs orientations et décisions, surtout dans le domaine de la santé. Elle a invité les infirmières à démontrer un plus grand dynamisme au sein de l'équipe multidisciplinaire et de veiller à maintenir leurs connaissances en équilibre avec les exigences de l'évolution de la société.

Puis la directrice générale et secrétaire a présenté le rapport des activités du siège social et des comités de l'O.I.I.Q. et a aussi signalé le départ prochain de mademoiselle Margaret M. Wheeler.

En après-midi, les délégués, suite à quelques heures de discussions, ont dû disposer de la proposition du Bureau sur le retrait de l'O.I.I.Q. de l'A.I.I.C. en conformité avec les exigences des statuts de l'A.I.I.C. et ils ont voté pour le maintien d'affiliation.

En soirée, les délégués ont eu l'opportunité de présenter des propositions indiquant aux administrateurs certaines des orientations à prendre en cours d'année.

L'assemblée d'affaires s'est déroulée selon l'ordre du jour établi.

Un déficit accumulé de plus de 2 000 000$ effacé, une fin d'année terminée avec un avoir des membres de plus de 300 000$ indique que le principal objectif fixé par le Bureau "l'assainissement des finances de l'Ordre" serait atteint et même dépassé puisque nous avions projeté attendre cet état de fait d'ici 1986. Cependant, l'assainissement suppose plus qu'un redressement et à cet effet, une analyse plus en profondeur des revenus et dépenses a débuté et se poursuivra en 1982-1983.

C'est donc avec une vive satisfaction que je vous présente les faits marquants qui se sont déroulés au siège social du 1er avril 1981 au 31 mars 1982.

La directrice générale et secrétaire a assumé les responsabilités du poste du directeur des services administratifs jusqu'à l'arrivée de celui-ci, le 19 mai 1981. La réorganisation interne annoncée lors de l'assemblée générale annuelle 1981 a débuté et a poursuivi son cours. En effet, les abolitions de postes ont eu lieu et la production des activités inscrites au Programme 3 a été en partie assumée par le personnel des secteurs et l'échéancier fixé est, à date, respecté, la production de certains documents au cours de l'année en témoigne.

Les abolitions de postes (incluant le non remplacement de certains postes) ont nécessité des changements à la structure organisationnelle, tels que:

- l'abolition du secteur de l'information, suivie de l'insertion de certains de ses services, soit les relations publiques et la revue Nursing Québec, sous la responsabilité directe de la directrice générale et secrétaire, soit le centre de documentation et l'accueil, sous la responsabilité du directeur du secteur des services administratifs;
- la désignation du conseiller juridique uniquement à ce titre;
- le déplacement du syndic directement sous la responsabilité de la directrice générale et secrétaire;

— le déplacement de la registraire directement sous la responsabilité de la directrice générale et secrétaire;
— le jumelage du poste de registraire et du titre de secrétaire adjointe au départ de la secrétaire adjointe au cours de 1982;
— la restructuration des services aux étudiants.

Le personnel du siège social a bénéficié d'une révision des plans d'assurances et du fonds de pension des employés, de la mise en marche de programmes de formation en cours d'emploi et de la reclassification à la hausse de 25% des postes. Le personnel de soutien déposait à la direction générale une requête d'accréditation syndicale le 31 mars 1982.

Tout au long de l'année, les cadres dirigeants et les cadres intermédiaires ont porté une attention constante à l'évaluation et au contrôle des coûts et ont travaillé à redéfinir les priorités, les objectifs ainsi que les programmes et les activités qui doivent s'y rattacher pour les deux prochaines années. Cette réorganisation implique la reconnaissance de la mission de protection du public de l'Ordre, de laquelle doivent découler les besoins et les attentes des membres.

Le personnel du siège social a tenté de répondre adéquatement aux nombreuses demandes des membres et à les aider à cheminer dans l'avancement de la profession.

Je tiens à remercier les employés qui ont dû quitter leur poste, suite à l'abolition de ceux-ci, pour la qualité du travail accompli. Je remercie l'ensemble du personnel qui a fourni un effort constant pour assurer le service aux membres, tout en ressentant l'insécurité vécue face à un avenir mal défini. En majorité, ils ont su démontrer une ferme volonté à réviser les activités de fonctionnement de façon à retrouver un équilibre entre l'offre et la demande de services et ce avec efficacité.

J'exprime aux cadres dirigeants ma reconnaissance pour l'appui qu'ils m'ont offert dans cette démarche de changement.

Je tiens à remercier les infirmières pour l'attention apportée et l'aide prodiguée aux membres. Un remerciement au personnel de soutien pour leur travail bien fait, sans lequel la qualité des interventions professionnelles du siège social ne saurait être maintenue.

Tous mes remerciements aux administrateurs pour leur compréhension et la confiance qu'ils m'ont témoignée tout au long de l'année.

Je tiens enfin à remercier la présidente pour la collaboration attentive qu'elle m'a offerte dans l'exécution de mes tâches et responsabilités.

Aux membres, je soumets le dépôt de ce rapport annuel où sont inscrites les principales réalisations des secteurs et services du siège social et je réitère l'assurance de notre constant souci de bien les servir.

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre,

Thérèse Guimond

Thérèse Guimond, inf., M.B.A..

Service de l'admission à la profession

Sous la responsabilité de la registraire, le service de l'admission à la profession reçoit et étudie toute demande d'admission de candidats ayant obtenu leur diplôme à l'extérieur du Québec et voit à l'émission du permis aux candidats qui rencontrent les exigences de la législation.

Au cours de l'année, 606 demandes d'admission ont été reçues de candidats d'autres provinces ou pays et 4 demandes ont été refusées. 190 dossiers ont été acceptés avec ou sans conditions. 1 197 personnes ont été reçues en entrevue au service.

Également, le service a revu plus de 3 000 dossiers et procédé à l'émission de 2 251 permis à des candidats du Québec ainsi qu'à 126 permis à des diplômés de l'extérieur; 101 permis temporaires ont été accordés dont 9 à des candidats du Québec.

Avant d'admettre un candidat ayant obtenu son diplôme à l'extérieur du Québec, le service doit être en mesure de déterminer s'il y a équivalence de diplôme; dans le cas contraire, un complément de formation est requis.

L'évaluation d'un dossier requiert une connaissance certaine des programmes de formation tant au niveau secondaire que professionnel. La recherche et la cumulation de la documentation nécessaire à l'évaluation d'un programme constitue une partie importante du travail effectué par le service.

Au cours de l'année, un questionnaire d'information sur la formation et la législation professionnelle a été envoyé dans plus de 100 pays ou États. Ce questionnaire servira à établir le profil du pays pour recommandation en regard de l'équivalence du diplôme ou mise à jour de l'information existante.

Le service reste en relations suivies avec différents organismes ou associations tels, le Conseil international des infirmières, l'Organisation mondiale de la santé, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, le ministère des Affaires extérieures du Canada. La registraire ou la registraire adjointe assiste annuellement à la conférence de l'A.A.C.R.A.O., ressource valable permettant de tenir à jour les connaissances dans le secteur de l'admission internationale. La Conférence nationale des registraires d'associations d'infirmières fournit également une possibilité d'échanges sur tout ce qui a trait à l'exercice de la profession dans les autres provinces.

En plus de voir à tout ce qui est relatif à l'admission, le service de l'admission a la responsabilité de confirmer l'enregistrement au Québec des personnes qui demandent leur admission dans une autre province ou un autre pays. À cet effet, la registraire ou registraire adjointe ont, au cours de l'année, reconnu l'authenticité de 1 074 formules de demande d'admission à l'extérieur du Québec.

Le service reste toujours disponible pour fournir aux membres qui désirent exercer à l'extérieur du Québec l'information nécessaire pour faciliter leur contact avec l'organisme responsable de l'enregistrement dans une autre juridiction.

Aux tâches courantes s'ajoutent les projets et obligations en relation avec l'admission à la profession. Ainsi, le projet d'un programme d'adaptation au milieu québécois pour les candidats ayant obtenu leur diplôme en dehors du continent nord-américain est maintenant finalisé et tout laisse croire qu'il sera offert au cours de l'année.

Avec la collaboration du service d'admission, des cours intensifs ont été organisés dans un collège à l'intention des diplômés immigrants dont le diplôme n'a pas été jugé équivalent. Ces cours débuteront à la session d'été 1982.

Le dossier du projet de règlement concernant les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis en est à l'étape de consultation avec l'Office des professions, dans une perspective d'établissement de normes répondant au mandat de la corporation soit, la protection du public.

Rapport du syndic sur ses activités

Le présent rapport comprend sans distinction les activités du syndic et du syndic adjoint.

Au cours de l'année financière 1981-1982, cent soixante-quatorze dossiers ont été ouverts. Un dossier est ouvert dès la réception d'une

information sérieuse, verbale ou écrite (de préférence écrite), à l'effet:

qu'un membre a commis un acte vraisemblablement contraire aux lois professionnelles qui nous régissent ou aux règlements adoptés sous leur empire (exemple: Code de déontologie);

qu'un membre -ou toute personne qui demande son inscription au tableau- présente un état physique ou psychique vraisemblablement incompatible avec l'exercice de la profession;

ou

qu'une personne utilise le titre d'infirmière ou d'infirmier ou exerce vraisemblablement une activité professionnelle réservée aux membres de l'Ordre sans être dûment inscrite au tableau de l'Ordre.

Parmi les cent soixante quatorze dossiers ouverts:

- soixante-dix-sept concernaient des problèmes de discipline
- six concernaient des problèmes d'état de santé
- quatre-vingt-onze concernaient des problèmes d'exercice illégal de la profession.

Les enquêtes menées par le syndic et le syndic adjoint relativement à ces dossiers ont requis quarante-quatre entrevues, seize rencontres tenues au siège social et à l'extérieur de l'Ordre, et quatre-vingt-dix-neuf visites effectuées dans différents établissements de santé du Québec.

Cent soixante-neuf dossiers furent fermés pour les raisons suivantes:

- non fondés;
- absence de preuve suffisante;
- décision du Comité de discipline;
- décision du Bureau.
- décision du Tribunal des professions;

Discipline: articles 116 à 179 du Code des professions

Suite aux enquêtes menées par le syndic et le syndic adjoint conformément à l'article 123 du Code des professions, vingt-cinq plaintes ont été logées au secrétaire du Comité de discipline au cours de l'année financière 1981-1982. Nous référons le lecteur au *Rapport du secrétaire du Comité de discipline sur les activités du Comité de discipline* pour en connaître l'issue.

État de santé: articles 48, 49 et 50 du Code des professions

Au cours de l'année financière 1981-1982, sur recommandation du syndic ou du syndic adjoint et après étude de leur dossier respectif, le Bureau a ordonné à deux membres de se soumettre à des examens médicaux conformément aux articles 48 et suivants du Code des professions, le Bureau ayant des raisons de croire que ces personnes présentaient un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de leur profession.

Par ailleurs, après avoir donné l'occasion à chacune des personnes visées de se faire entendre et sur réception des rapports médicaux des médecins désignés suite à l'adoption d'ordonnances au cours de l'année précédente ou de la présente année financière, le Bureau:

- a décidé que deux membres demeurent inscrits au tableau de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec;
- a radié de façon permanente un membre, celui-ci présentant, d'après les rapports des trois médecins un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de sa profession (article 49 du Code des professions).

Exercice illégal: articles 32, 188 et 189 du Code des professions

Six résolutions pour poursuites relatives à l'exercice illégal de la profession ont été adoptées par le Comité administratif.

Trois personnes se sont déclarées coupables et ont été condamnées à des amendes avec dépens. Une personne s'est déclarée non coupable et son procès a été fixé au 22 mars 1982. Une personne a eu son procès fixé péremptoirement le 22 mars 1982. Les deux personnes qui ont subi leur procès le 22 mars 1982 ont été déclarées coupables et ont été condamnées à des amendes plus dépens. La sixième personne a fait l'objet d'un désistement.

Secteur de l'inspection professionnelle

La mission du secteur de l'inspection professionnelle est d'effectuer la surveillance de l'exercice de la profession par les membres et de faire enquête quant à la compétence de tout membre de l'Ordre, s'il y a lieu, afin de permettre au comité de s'acquitter des responsabilités qui lui sont dévolues par le Code des professions. Les activités du comité d'inspection professionnelle sont présentées dans le présent rapport, celles du secteur y sont nécessairement reliées.

Le programme de l'année, basé sur les priorités déterminées par le comité, comprenait les éléments suivants:

1° demandes quant à la compétence individuelle des membres de l'Ordre;

2° demandes quant à la compétence de plusieurs membres;

3° programme de surveillance générale de l'exercice;

4° normes et critères de compétence;

5° information aux membres.

1. Demandes quant à la compétence individuelle des membres de l'Ordre

Tel qu'indiqué au rapport du comité d'inspection professionnelle, vingt et une plaintes concernant la compétence d'un membre ont été étudiées par le comité et à vingt occasions, une action a été entreprise. Dix enquêtes particulières ont été effectuées, comprenant des observations dans le milieu de travail et des entrevues précédant et suivant ces observations. Huit des dix autres infirmières ou infirmiers ont été rencontrés(ées) en entrevue. Trois membres ayant décidé de quitter temporairement l'exercice ont été avisés d'avertir le comité s'ils décident d'y revenir.

Des dix enquêtes effectuées durant l'année, quatre ont donné lieu à des stages et six à des expériences individuelles d'apprentissage. La limitation du droit d'exercice n'a été imposée par le comité administratif qu'à une reprise. Parmi les infirmières et les infirmiers pour lesquels les stages avaient été recommandés, deux ont terminé le stage et atteint les objectifs; les deux autres sont encore en attente faute de ressources cliniques appropriées.

2. Demandes quant à la compétence de plusieurs membres

Ces demandes d'ordre plus général peuvent concerner un certain nombre d'infirmières ou d'infirmiers. Elles relatent en général un incident survenu dans un établissement de santé et mettant en cause des membres de l'Ordre. La décision du comité dépend dans ce cas de la nature des faits. Si ces derniers sont peu précis, le comité demande normalement de communiquer avec le directeur des soins infirmiers de l'établissement en cause, en lui signalant l'incident et en lui demandant de donner sa version des faits. Le rapport du directeur des soins infirmiers est ensuite étudié au comité qui agit en conséquence. Lorsque les faits sont plus précis, il arrive que le comité d'inspection professionnelle demande qu'une visite de surveillance générale soit effectuée dans l'établissement en question. Quinze demandes de ce genre ont donné lieu à six visites de surveillance générale durant l'année.

3. Programme de surveillance générale

Durant l'année 1981-1982, les infirmières et les infirmiers de quatre-vingt-dix-huit établissements de santé ont reçu une visite d'inspection professionnelle. Le tableau suivant indique les établissements visités au cours de l'année.

Visites de surveillance générale

Centres hospitaliers de soins de courte durée	13* (dont une unité dans un centre)
Centres hospitaliers de soins prolongés pour malades à long terme	10
Centres locaux de services communautaires	2
Centres d'accueil d'hébergement	64
Centres d'accueil de réadaptation	2
Visites de contrôle	7

Les visites des centres hospitaliers de soins prolongés et des centres d'accueil d'hébergement de la province sont donc terminées, à l'exception de la région de Montréal où un certain nombre de visites sont à venir.

Les membres de l'Ordre oeuvrant dans douze centres hospitaliers de soins de courte durée ainsi que ceux d'une unité d'un de ces centres ont été visités durant l'année. À cause du grand nombre d'infirmières et d'infirmiers dans ces centres, la façon de procéder pour les visites a dû être remise en question. D'une part, le temps alloué à la visite a été prolongé et des grilles d'observation provisoires ont été élaborées. Le secteur a eu d'autre part recours à des personnes ressources pour participer à ces visites. Cette expérience s'est avérée concluante et il est prévu de la poursuivre dans l'avenir.

Les visites dans l'ensemble des centres ont été effectuées durant les périodes de jour, de soir et de nuit et le nombre de périodes-visites durant l'année s'est élevé à cinq cent trente-deux (présence d'un conseiller durant une période de huit heures dans le centre). L'étude des plans d'action ou des rapports de réalisations a donné lieu à sept visites de contrôle.

Une subvention de l'Office des professions au montant de 8 505$ a contribué à l'application des dispositions du Code des professions concernant l'inspection professionnelle.

4. Normes et critères de compétence

Le projet commencé l'année précédente pour élaborer des normes et des critères de compétence en soins de courte durée s'est poursuivi. Deux groupes de travail ont été formés pour participer avec les chargées de recherche à l'élaboration de ces normes et de ces critères.

Le groupe I, composé de personnes ressources, a eu pour mandat de participer à l'identification des situations cliniques propices à l'évaluation de la compétence. Ces situations ont permis aux chargés de recherche de faire l'inventaire des activités propres à l'infirmière ou à l'infirmier dans l'exercice de sa profession à partir desquelles les éléments de compétence: connaissances, habiletés, attitudes, jugement, ont été identifiées.

Le groupe II, composé de soignantes et d'infirmières du domaine de la formation professionnelle, a discuté ces éléments et en a retenu un certain nombre. L'étape suivante consistait à énoncer des normes et à formuler des critères tenant compte des divers éléments. Le groupe de personnes ressources mentionné précédemment a été de nouveau mis à contribution pour accepter ces normes et ces critères. Le cadre théorique a été explicité dans un préambule et le processus d'acceptation des normes et des critères était toujours en cours au 31 mars 1982.

Selon le calendrier prévu, les normes seront soumises à un échantillon de membres pour fin de consultation et les critères seront pour leur part classés par un panel d'experts.

Il est prévu que les normes et les critères de compétence pour l'infirmière et l'infirmier en soins de courte durée seront terminés d'ici l'automne 1982 et pourront être mis à la disposition des membres. De nouvelles grilles d'observation seront aussi construites à l'aide de ces critères pour effectuer les visites d'inspection professionnelle dans les centres hospitaliers de soins de courte durée.

5. Information aux membres

Un certain nombre d'activités se sont poursuivies durant l'année pour répondre à cet objectif. Cinq articles concernant l'inspection professionnelle ont été publiés dans la revue Nursing Québec. Les articles déjà publiés, le diaporama et le dépliant sur l'inspection professionnelle ont été offerts aux établissements pour informer les membres préalablement aux visites.

En terminant, qu'il soit permis de signaler le départ survenu en janvier 1982 d'une conseillère du secteur, Lise Lanctôt. Les voeux de ses collègues l'accompagnent dans la poursuite de sa carrière. Le procédé de sélection d'une nouvelle conseillère était en cours à la fin de l'année.

Projet M.A.Q.S.I.

Ce projet de recherche visant à élaborer des questionnaires d'évaluation des résultats de soins infirmiers s'est terminé en août 1981. La dernière phase du projet qui consistait en l'utilisation de ces questionnaires sur une base expérimentale a été conduite avec la collaboration de deux centres hospitaliers et elle a été évaluée. Les sept questionnaires ont été utilisés, dont cinq dans un établissement et trois dans l'autre, les données ont été analysées et les résultats transmis à la direction des soins infirmiers des centres hospitaliers concernés. Le rapport de recherche et un manuel de l'usager comprenant le mode d'utilisation des sept questionnaires sont en voie de rédaction. Ces documents seront disponibles à l'automne 1982. Madame Pierrette Lange-Sondack, chargée de recherche au projet, poursuit maintenant sa carrière dans un centre hospitalier.

Ce projet était subventionné dans le cadre du programme de subvention et de contribution du ministère Santé et Bien-être social Canada.

Secteur de la formation professionnelle

Le secteur de la formation professionnelle a subi des modifications importantes dès le début de l'année financière 1981-1982. Les coupures budgétaires, jointes à la "mise en veilleuse" du programme no 3 ont nécessité le départ de deux conseillères et de deux chargées de recherche. Le souci premier de l'équipe restante fut de préciser les objectifs que le secteur pouvait se fixer pour répondre à sa mission, compte tenu des ressources humaines et financières restreintes dont il disposait.

Dans le cadre de l'entente MEQ-Ordre, le prêt d'une conseillère à temps plein a été maintenu au service des programmes de la DGEC pour la révision du programme-cadre en Techniques infirmières et une collaboration soutenue a été apportée aux agents de recherche recrutés pour la révision dudit programme-cadre.

L'équipe a répondu aux demandes de consultation émanant de Cégeps et de milieux cliniques selon les besoins formulés. Les sessions de formation en cours d'emploi qui avaient été planifiées dans différents CLSC et DSC ont été menées à bonnes fins.

Des stages en milieu québécois ont été planifiés pour six infirmières et infirmiers de l'Afrique en collaboration avec l'Association des Infirmières et Infirmiers du Canada et l'Agence Canadienne de Développement International et une journée d'information pour 39 infirmières de la Belgique a également été animée par le secteur.

Un programme de formation en cours d'emploi a été développé pour tout le personnel du siège social et ces activités d'éducation permanente seront désormais maintenues afin que l'Ordre réponde à ses engagements en tant qu'employeur.

Toutes les modalités de stage en vigueur pour l'application du règlement concernant les stages de perfectionnement et la limitation du droit d'exercice ont été révisées. La conseillère responsable de l'application du règlement a participé à 17 rencontres d'information soit avec les responsables de programme d'actualisation ou avec les groupes de stagiaires pendant leur période de formation. Trois cent quatre-vingt-cinq lettres d'éligibilité ont été émises au cours de l'année et 69 des requérantes ont fait ou font présentement leur stage de mise à jour. Le programme a été dispensé dans 10 cégeps qui ont admis un total de 252 candidates. De plus, 13 hôpitaux ont accueilli 17 candidates pour lesquelles un programme mitigé d'actualisation a été développé.

Quatorze centres hospitaliers et centres d'accueil ont accepté de recevoir des stagiaires soumis à des stages individualisés suite à des enquêtes particulières d'inspection professionnelle. Chaque stagiaire a bénéficié d'un programme sur mesure développé conjointement par la responsable de stage et une conseillère en formation de l'Ordre. Dans le cadre de ces programmes individualisés, l'Ordre s'est vu octroyer par l'Office des professions une subvention de 4 200$ devant être utilisée aux fins de programmes de formation continue.

Plusieurs documents ont été élaborés sous l'égide du secteur: jalons pour une recherche relative au rôle de l'Ordre dans la formation continue des membres, un programme type de stage mitigé d'actualisation professionnelle, les commentaires de l'OIIQ suite à la publication du rapport Rodger, un rapport préliminaire d'une étude sur la formation initiale requise pour l'admission à la profession, et à la demande de la DGEC, un document de travail sur les difficultés rencontrées chez les nouvelles infirmières diplômées des cégeps.

Les conseillères ont également analysé les documents qui suivent: avis préliminaire de l'Office des professions sur les conditions supplémentaires pour l'admission à la profession, avis des universités sur les conditions

supplémentaires pour l'admission à la profession, série complète des cours offerts par l'Ambulance St-Jean, programme de Certificat en soins infirmiers cliniques du Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois de l'Université du Québec, document de travail de l'AIIC sur les fonctions de l'infirmière en soins maternels et infantiles et les niveaux correspondants de formation requise.

Les membres du secteur ont siégé en tant que représentantes de l'Ordre à divers comités, tels: les comités pédagogiques des programmes de Techniques infirmières 180.00 et 180.21, le comité de sélection des collèges retenus pour l'expérimentation du projet pilote en Techniques infirmières, le comité formé par le ministère de l'Éducation pour l'élaboration d'un programme de formation pour les infirmières Inuits, le Bureau de Direction de l'École des Sciences infirmières de l'Université Laval, le comité de programmes du Certificat milieu-clinique de la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal.

Dans leur champ d'action respectif, les conseillères ont participé aux divers comités de l'Ordre, particulièrement, le:

- Comité de la formation professionnelle,
- Comité des examinateurs,
- Comités d'évaluation des questions du Service des examens de l'AIIC (sessions de langue française et anglaise),
- Comité des permis,
- Comité des relations professionnelles,
- Comité de travail du secteur de l'inspection professionnelle sur les normes pour les soins de courte durée,
- Comité aviseur pour la rédaction du document "Nursing en soins de courte durée".

Différentes corporations régionales ont également eu recours aux conseillères du secteur à titre de conférencière ou d'animatrice de journées d'étude.

Le Service aux étudiants et le Service des examens ont été perturbés par le départ des deux responsables au cours de l'année financière 81-82. Une restructuration de ces services a été planifiée et depuis janvier 1982, une infirmière coordonne les activités de ces deux entités regroupées sous le nom de Service aux étudiants. Les activités suivantes s'y sont déroulées depuis mars 1981: réception de plus de 200 étudiants en entrevue, vérification, émission et expédition de 1651 certificats d'immatriculation suite aux demandes d'immatriculation de 2390 étudiants, tenue des sessions d'examen d'août 1981 et de janvier 1982, où se sont présentés 2483 étudiants, expédition des résultats d'examen d'août 1981 et de janvier 1982 aux 2153 étudiants qui ont réussi ainsi qu'à ceux qui ont subi un échec.

Au cours de l'année écoulée, le secteur a vécu le départ de plusieurs infirmières qui ont laissé l'empreinte de leur passage au sein de l'équipe. Ce sont Mesdames Henriette Champagne, Louise Leduc-Lalonde, Hélène Lefebvre et Margot Phaneuf. L'équipe les remercient pour le temps et l'énergie qu'elles ont consacrés aux différentes activités du secteur.

Secteur nursing

Le secteur nursing concourt à la clarification de l'exercice de la profession et à l'application, par les infirmières et les infirmiers, des fonctions inhérentes à leur rôle, quel que soit leur champ d'action. Il manifeste un souci constant de promouvoir, avec les membres de l'Ordre, la qualité des soins infirmiers. Les conditions entourant l'exercice de la profession font aussi l'objet d'une attention particulière en raison de leur influence sur les soins prodigués à la population du Québec.

Les restrictions budgétaires ayant entraîné le départ de deux conseillères et d'une secrétaire vers le mois de juin 1981, le secteur nursing était composé, outre sa directrice, de trois conseillères et de deux secrétaires, à la fin de l'année financière 1981-82.

Les activités des ressources humaines du secteur se concrétisent sous forme de consultation, qu'elle se fasse par téléphone, par courrier ou par des rencontres. Le secteur joue un rôle conseil auprès des instances décisionnelles de l'Ordre par la préparation de prises de position de l'Ordre et l'étude de situations qui lui sont soumises. Enfin, le secteur réalise des projets reliés à l'application, au développement et à l'évolution de l'exercice de la profession.

Activités de consultation

Le secteur nursing a répondu à plus de 1000 requêtes par téléphone, à 221 par courrier, à 101 par des rencontres à l'extérieur et à 93 par des rencontres au siège social. La plupart des requêtes viennent de membres qui, individuellement ou en groupe, se sont adressés au secteur sur une multitude de sujets pour recueillir de l'information, soumettre des situations problématiques ou échanger sur divers aspects de leur travail. Les sujets les plus souvent soulevés furent, cette année, le règlement d'autorisation des actes médicaux, le règlement d'autorisation des actes infirmiers, l'administration et la gestion des services de soins infirmiers, le rôle de l'infirmière en psychiatrie et en santé mentale, le dossier du bénéficiaire et l'administration des médicaments.

Il est aussi arrivé que des requêtes proviennent du M.A.S., des C.R.S.S.S., d'autres directions que celle des soins infirmiers des établissements de santé. L'A.H.Q., l'A.C.A.Q. et divers syndicats sont, entre autres, des associations qui ont eu recours aux services du secteur nursing, sans oublier des membres d'autres professions et du public qui, occasionnellement, y ont fait appel. Des exemples de ces requêtes sont la participation au comité de normalisation des formulaires au dossier du bénéficiaire et à un groupe de travail sur la situation des personnes handicapées psychopathologiques, le rôle de l'infirmière au filtrage téléphonique dans un service d'urgence, les fonctions de l'infirmière en santé mentale, le service de santé dans les centres d'accueil pour les jeunes.

En plus des activités de consultation déjà mentionnées, les situations requérant une collaboration du secteur nursing avec les autres secteurs du siège social de l'Ordre ou celles soumises par un de leur membre ont donné lieu à de nombreuses rencontres.

Application des règlements d'autorisation d'actes

La compréhension et la mise en application des règlements d'autorisation d'actes ont suscité de nombreuses consultations et séances d'information. De plus, des documents soumis par différents milieux furent analysés, permettant ainsi de clarifier la signification de certains actes et des conditions prescrites par les règlements.

Un document de support à l'application du règlement des actes infirmiers intitulé "Procédés de soins" a été élaboré en collaboration avec un groupe de directeurs de centres hospitaliers de

soins prolongés et de centres d'accueil. Une liste de spécification des actes infirmiers a, en outre, été préparée en réponse à de nombreuses requêtes des milieux.

Le comité de révision des actes a débuté en septembre 1981. Deux membres du secteur nursing y apportent une contribution. Le secteur a préparé des documents nécessaires au fonctionnement de ce comité.

Suite à une consultation faite par la C.P.M.Q., le secteur a réalisé une enquête dans les centres hospitaliers, sur les conditions entourant l'administration de la médication ocytocique, l'acte A-1.23 du règlement des actes médicaux.

Contribution à des projets particuliers

Le secteur nursing a, au cours de l'année, participé à la préparation de prises de position de l'Ordre avec les autres secteurs. Entre autres, le Rapport Rodger sur la formation en nursing au Québec, la position du Bureau de l'Ordre sur le retrait des services dans le secteur de la santé, les commentaires sur les fonctions de l'infirmière en soins maternels et infantiles élaborés par l'A.I.I.C.. Les commentaires de l'Ordre sur le programme cadre ont aussi requis l'analyse et la collaboration du secteur. Les conseillères du secteur ont de plus, commenté différents documents provenant d'organismes de l'extérieur.

Le secteur nursing a préparé des écrits nécessaires à la représentation de l'Ordre au niveau gouvernemental tels le mémoire sur le projet de loi 27 présenté aux membres de la Commission des Affaires sociales et les propositions déposées à l'occasion du Sommet socio-économique pour l'intégration des personnes handicapées.

Documents relatifs à divers champs d'action

Le document "Le nursing psychothérapique au Québec" a été complété. Il situe la psychothérapie par rapport à d'autres types de relations d'aide, constitue une ébauche pour le développement du nursing psychothérapique au Québec et précise les fonctions reliées à l'intervention de l'infirmière et de l'infirmier dans ce domaine, tant en pratique privée que dans tout autre contexte de travail.

Par rapport à la situation du nursing en régions isolées, deux documents furent achevés. Le premier, "Rapport de l'enquête sur la population infirmière en milieux isolés", fournit des renseignements sur les infirmières et les infirmiers de ces milieux et les circonstances qui influent sur leur vie professionnelle. Il cerne ainsi la réalité tout à fait particulière de ce cadre de travail. Le deuxième, "Nursing dans les régions isolées", décrit les caractéristiques des régions isolées, précise le nursing dans ces régions, sa philosophie, les fonctions de l'infirmière et de l'infirmier ainsi que la structure et l'organisation qui devraient s'y trouver. Il traite, en dernière partie, d'une prospective transculturelle en nursing.

Enfin, un document guide a été rédigé, traitant du problème relié à l'élimination intestinale chez les personnes handicapées vivant à domicile. En dégageant les principes d'encadrement professionnel en soins infirmiers dans cette situation particulière, ce document vise à répondre aux besoins des bénéficiaires et aux demandes d'infirmières ou d'infirmiers aux prises avec ce problème.

Poursuite des projets de recherche

L'an dernier, le départ des quatre chargées de recherche du secteur a laissé en suspens, à une phase ou à une autre de leur réalisation, différents projets de recherche. Ces chargées de recherche ont travaillé, un certain temps, bénévolement à la poursuite de ces projets. La directrice et les conseillères du secteur ont pris la relève, dans la mesure où leurs multiples activités et les impératifs non prévus leur en ont donné la possibilité. C'est ainsi que les documents sur les régions isolées se sont complétés.

Actuellement, différentes étapes du projet "Nursing pour les services d'urgence" ont pu être franchies et l'élaboration d'un document de travail est en cours. Quant au projet "Nursing en soins de courte durée", un groupe aviseur a été consulté afin d'étudier diverses hypothèses pour fin de cadre de référence. La revue de la littérature qui en découle est en cours.

Le secteur nursing espère, par ses activités et ses réalisations, avoir concouru à fournir différents instruments de travail susceptibles d'être utiles aux infirmières et aux infirmiers dans l'exercice quotidien de leur profession, en plus de répondre aux demandes des divers sujets qui y sont reliés.

Les membres du secteur désirent souligner l'importante contribution apportée par Lorraine Beaudin et Denise Dionne à la réalisation des activités du secteur et les en remercient au nom des infirmières et des infirmiers du Québec.

Secteur des services administratifs

Le secteur des services administratifs regroupe divers services desservant directement les membres et les autres secteurs du siège social. Un nouveau directeur dirige ce secteur depuis le 19 mai 1981.

Plusieurs dossiers ont été traités et vous en verrez l'énumération sous la rubrique des services du secteur. La révision du plan d'assurance-responsabilité a débouché sur une recommandation aux administrateurs pour en effectuer le changement. De plus, il faut souligner l'attention apportée à l'amélioration des sources de financement de l'Ordre.

Ressources humaines

Outre les tâches normales, le service a contribué à la révision des plans d'assurance et de fonds de pension des employés et a préparé les requêtes à présenter aux administrateurs qui en ont autorisé les modifications proposées. Le document de la révision de la classification des postes a été préparé et présenté aux administrateurs pour approbation. Les projets pour l'année à venir se situent dans la révision de la description des tâches laquelle sera suivie de l'implantation d'un système d'évaluation du rendement des employés.

Le tableau qui suit présente la diminution de personnel qui a eu lieu du 1er avril 1981 au 31 mars 1982:

	au 1er avril 1981	au 31 mars 1982
Nombre de postes - cadres dirigeants	7	6
Nombre de postes - cadres intermédiaires	32	26
Nombre de postes - employés de soutien	63	51
TOTAL	102	83
Chargées de recherche sur base occasionnelle	3	2

Les comités des relations professionnelles ont tenu quelques réunions où il fut question principalement d'interprétation d'articles.

Comptabilité

La paye des employés et la comptabilité ont été données à contrat à des firmes de l'extérieur: ADP Canada et Services LLM Ltée, filiale de Coopers & Lybrand.

Les programmes ont été donnés à contrat de façon à libérer du "temps ordinateur" et à consacrer plus de temps de production aux membres.

Les états financiers sont maintenant informatisés et produits sur 13 périodes de 28 jours.

Un système de dépôt accéléré a été négocié avec la Banque de Montréal à l'occasion du renouvellement des cotisations.

Le service est aussi chargé de la préparation des prévisions budgétaires annuelles.

Renseignements et dossiers

Les formules de renouvellement de la cotisation ayant été postées à la fin de janvier, le traitement des formules de cotisations s'est effectué en un temps record, soit au cours des mois de février et mars.

Informatique

Suite au départ du chef de service et du programmeur en date du 25 septembre 1981, les activités de programmation ont été confiées à un programmeur contractant. La direction des

services administratifs a amorcé une analyse du système en place et procédera au cours de 1982 à une analyse des besoins en information des utilisateurs afin de projeter les besoins en informatique.

Le service a produit:

- l'immatriculation des étudiants
- les examens (deux sessions)
- l'admission à la profession
- le renouvellement de l'inscription au tableau de l'Ordre de 50,384 membres et la mise à jour des dossiers des membres.

Des études statistiques ont été faites sur demande ainsi que le traitement des dernières données du projet M.A.Q.S.I.

Locaux

Le personnel du 5e étage a été relocalisé dans les bureaux libérés suite à l'abolition des postes. Les espaces libérés au 5e étage, soit environ 3,000 pi^2, ont été mis en location.

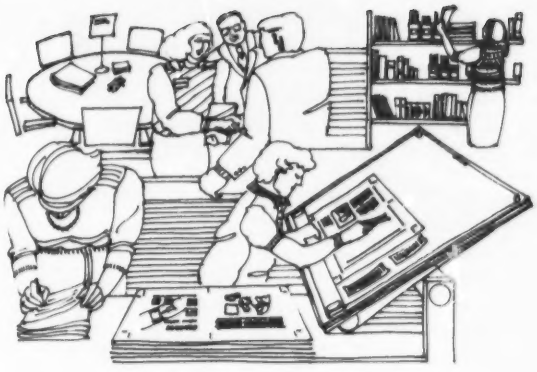

Secteur de l'information

Du 1er avril 1981 au 31 mars 1982, le secteur de l'information a vécu des transformations majeures suite aux nombreuses abolitions de postes qui ont eu lieu dans ce secteur au mois de juillet 1981.

C'est alors que le service de production d'audio-visuel a été fermé; le chef des relations publiques est demeuré en poste ainsi que la rédactrice en chef de la revue Nursing Québec. Trois personnes furent maintenues au centre de documentation et le service d'accueil comptait une réceptionniste et une standardiste. Enfin, une secrétaire assura les travaux de secrétariat du secteur.

Le directeur quitta son poste quelques jours après l'assemblée générale annuelle de 1981. Suite à ce départ, les services ont été replacés dans la structure organisationnelle, tel que mentionné dans le rapport de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre.

Service des relations publiques

Au 30 novembre 1981, le service des relations publiques, composé du chef des relations publiques passa sous la direction de la directrice générale et secrétaire de l'Ordre et assuma dans le cadre de ses fonctions, un rôle de consultant auprès des corporations régionales en matière de relations publiques.

Le service a répondu aux différentes requêtes des membres, du personnel du siège social et des administrateurs et a exécuté les activités courantes relatives à la planification, l'organisation et la coordination de l'assemblée générale annuelle.

De plus, le service fut responsable de la publicité de la revue Nursing Québec en regard de l'élaboration de la politique et du budget publicitaire, sous forme de financement de la revue. Il s'est chargé d'établir les tarifs publicitaires et de superviser le travail relatif à la vente et à l'impression des annonces publicitaires, d'en assurer la promotion et la distribution auprès des agences et des organismes concernés.

Les ententes avec les courtiers concernant la location de la liste des noms des membres ont été annulées.

Le service fut également appelé à participer au congrès sur la personne handicapée du Conseil du Québec de l'Enfance exceptionnelle.

Suite aux recommandations du Bureau de l'Ordre, le service des relations publiques a de plus été appelé, à intervenir auprès des différents média d'information sur les dossiers de la formation professionnelle initiale des infirmières au niveau universitaire et le retrait des services dans le secteur de la santé.

Enfin, une participation active a été apportée en regard de la promotion des candidates du Québec et de certaines activités relatives à l'assemblée-congrès de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada 1982. Un travail de planification est présentement en cours pour l'assemblée-congrès de l'A.I.I.C. au mois de juin 1984 à Québec.

Centre de documentation

Développement de la collection

Au cours de cette année financière, le centre de documentation a enrichi la collection mise à la disposition des membres de 647 volumes (358 volumes achetés, 289 volumes gratuits) et de 250 autres documents gratuits (brochures, feuillets brochés, etc...)

La demande de documentation inédite formulée auprès des directeurs des soins infirmiers et les responsables des soins infirmiers, le 22 février 1982, a été bien accueillie dans les milieux. Le personnel du centre de documentation a commencé, ainsi, à établir des ententes, à recevoir des documents et à proposer de l'information concernant les milieux. Les membres sont renseignés sur ces acquisitions par le truchement de la revue Nursing Québec.

Publications de l'O.I.I.Q.

Tout comme l'année dernière, le personnel du centre de documentation a participé à l'assemblée générale annuelle 1981; 529 exemplaires y ont été distribués sur un total annuel de 9,980 exemplaires de publications.

Nursing Québec

Au cours de cette année, le service de la rédaction s'est particulièrement attardé à normaliser les coûts de production de la revue Nursing Québec. À cet effet, de nouvelles demandes de soumissions et des négociations plus fermes dans les contrats alloués, ont amené la réalisation d'économies substantielles, et ceci, malgré l'absorption d'une augmentation de 40% des tarifs postaux.

Du côté rédactionnel, une attention particulière a été accordée aux articles inédits, concrets et d'actualités. Certaines chroniques, par exemple, ont été ajoutées (Disciplinaire, Inspection professionnelle) ou remaniées (En deux mots). Afin de sensibiliser les infirmières à participer à la rédaction d'articles, une page de publicité a été allouée à cet effet, dans Nursing Québec. De même, les universités, les collèges et certains organismes concernés ont été rejoints.

Le service a, de plus, travaillé à l'amélioration de l'image de Nursing Québec en ce concentrant spécialement sur la mise en page, la photographie de la page couverture et la qualité du papier.

En dernier lieu, la publication et l'analyse d'un questionnaire nous aura permis de tracer une première grille des besoins des membres quant à leur revue professionnelle.

Rapport des comités

Comité de discipline

Rapport du secrétaire du comité de discipline sur les activités du comité de discipline du 1er avril 1981 au 31 mars 1982

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ

- Me Pierre Jasmin, président
- Micheline Guay
- Simonne Bossé-Côté
- Evelyn J. Stephen
- Charlotte Larouche Moisan
- Gisèle Lapointe
- Sr Marie-Paule Savard
- Raymonde Wilson (membre sortant - novembre 1981)
- Esther Foy-Drolet
- Yvan Lepage (démission février 1982)
- Juliana E. Pleines
- Nicole Jutras
- Francine Vadnais
- Jeannine Drapeau
- Françoise Latouche

NOUVEAUX MEMBRES DÉSIGNÉS PAR LE BUREAU

(mandat 1981-1983)

- Françoise Roy (novembre 1981)
- Monique Lescault (janvier 1982)

Le comité a siégé pour un total de 24 jours.

Nombre de plaintes reçues au cours de l'année financière 1981-1982: 25

Chefs d'accusation (•)	Nombre	Désistements	Audition à venir	Décision quant à la culpabilité en délibéré	Culpabilité retenue	Culpabilité rejetée
Article 3.01.03 du Code de déontologie						
Le professionnel en soins infirmiers doit s'abstenir d'exercer dans des états susceptibles de compromettre la qualité de ses services	2	—	2	—	—	—
Article 3.01.04 du Code de déontologie						
Le professionnel en soins infirmiers doit chercher à établir une relation de confiance mutuelle entre lui-même et son client. À cette fin, il doit notamment:						
a) s'abstenir d'exercer sa profession d'une façon impersonnelle, et						
b) respecter l'échelle de valeurs et les convictions personnelles de son client	1	—	1	—	—	—
Article 4.01.01 b) du Code de déontologie:						
Exercer sa profession alors qu'il est sous l'influence de boissons alcooliques, de stupéfiants, d'hallucinogènes, de préparations narcotiques ou anesthésiques, ou de toute autre substance pouvant produire l'ivresse, l'affaiblissement ou la perturbation des facultés ou l'inconscience	6	—	4	—	2	—
Article 4.01.01 c) du Code de déontologie:						
S'approprier des stupéfiants, une préparation narcotique ou anesthésique, des fournitures de tout genre ou tout autre bien appartenant à son employeur ou à un client	2	—	1	—	1	—

Article 4.01.01 f) du Code de déontologie:						
Abandonner volontairement et sans raison suffisante un client nécessitant une surveillance ou refuser sans raison suffisante de fournir des soins et sans s'assurer d'une relève compétente dans le cas où il peut raisonnablement assurer une telle relève	16	5	9	2	—	—
Article 4.01.01 g) du Code de déontologie:						
Poser un acte ou avoir un comportement qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession	8	—	7	—	1	—
Article 4.01.01 h) du Code de déontologie:						
Inscrire des données fausses dans le dossier du client ou insérer des notes sous la signature d'autrui	1	—	1	—	—	—
Article 4.01.01 i) du Code de déontologie:						
Altérer dans le dossier du client des notes déjà inscrites ou en remplacer une partie quelconque dans l'intention de les falsifier	1	—	1	—	—	—
Contravention au règlement concernant la publicité (articles 2.01 et 4.01 dudit règlement)	1	—	—	—	1	—

(*) Rappelons qu'une plainte logée contre un professionnel peut contenir un ou plusieurs chefs d'accusation.

Plaintes reçues au cours de l'année financière 1980-1981 (les décisions de ces plaintes ayant été rendues au cours de l'année financière 1981-1982): **2**

Chefs d'accusation	Nombre	Désistements	Audition à venir	Décision quant à la culpabilité en délibéré	Culpabilité retenue	Culpabilité rejetée
Article 3.01.04 du Code de déontologie:						
Le professionnel en soins infirmiers doit chercher à établir une relation de confiance mutuelle entre lui-même et son client. À cette fin, il doit notamment:						
a) s'abstenir d'exercer sa profession d'une façon impersonnelle, et						
b) respecter l'échelle de valeurs et les convictions personnelles de son client	1	—	—	—	1	—
Article 4.01.01 g) du Code de déontologie:						
Poser un acte ou avoir un comportement qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession	1	—	—	—	1	—
Article 4.01.01 z) du Code de déontologie:						
Communiquer avec le plaignant lorsqu'il est informé d'une enquête sur sa conduite ou sa compétence professionnelle ou lorsqu'il a reçu signification d'une plainte à son endroit	1	1	—	—	—	—

Plaintes reçues au cours de l'année financière 1980-1981: 3

Chefs d'accusation	Nombre	Désistements	Audition à venir	Décision quant à la culpabilité en délibéré	Culpabilité retenue	Culpabilité rejetée
Article 3.01.01 du Code de déontologie:						
Dans l'exercice de sa profession, le professionnel en soins infirmiers doit tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que des moyens dont il dispose	1	—	—	1	—	—
Article 3.06.06 du Code de déontologie:						
Le professionnel en soins infirmiers ne doit pas faire usage de renseignements de nature confidentielle au préjudice d'un client ou en vue d'obtenir directement ou indirectement un avantage pour lui-même ou pour autrui	1	—	—	1	—	—
Article 4.01.01 e) du Code de déontologie:						
Permettre à qui que ce soit qui n'est pas inscrit au tableau de l'Ordre d'exercer la profession	1	—	—	1	—	—
Article 4.01.01 g) du Code de déontologie:						
Poser un acte ou avoir un comportement qui va à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession	2	—	—	2	—	—

Cas particuliers

1. Suite à une demande de réinscription au tableau en vertu de l'article 161 du Code des professions reçue par le secrétaire au cours de l'année financière 1980-1981, le comité a recommandé au Bureau la réinscription au tableau du requérant.

2. Suite à une décision de radiation permanente rendue au cours de l'année 1977-1978, une demande de réinscription au tableau a été déposée entre les mains du secrétaire en vertu de l'article 161 du Code des professions. Cette demande a été inscrite au rôle d'auditions du comité.

3. Suite à une décision de radiation de quatre ans rendue par le Tribunal des professions au cours de l'année financière 1980-1981, une demande de réinscription au tableau déposée entre les mains du secrétaire a été entendue par le comité. La décision du comité n'a pas encore été rendue.

Nombre et nature des sanctions imposées

	Nature des sanctions			
Nombre de sanctions	Réprimande	Radiation temporaire	Radiation permanente	Amende d'au moins $200,00
3	3	—	—	—

Notons que le comité de discipline peut imposer une ou plusieurs sanctions se rapportant à chaque chef d'accusation qu'une plainte peut contenir et dont la culpabilité a été reconnue par le comité.

Ainsi, si une plainte contient deux chefs d'accusation, le comité peut imposer une réprimande sous le premier chef et une réprimande sous le deuxième chef. Or, dans le tableau ci-dessus, nous avons malgré tout compté cette sanction comme n'étant qu'une seule réprimande à l'endroit d'un membre. Il en va de même pour les autres types de sanctions de même nature imposées à un membre, peu importe le nombre de chefs d'accusation contenus dans la plainte.

Par contre, le comité peut, par exemple, imposer à un membre à la fois une réprimande et une radiation temporaire sous un même chef d'accusation. À cette fin, il est évident que nous avons relevé chaque type de sanction qui a pu être imposée par le comité en regard de chaque chef d'accusation et que ces données apparaissent en conséquence au tableau ci-dessus.

Appels des décisions du comité de discipline

Deux appels des décisions du comité ont été interjetées devant le Tribunal des professions:

1. Suite à une décision d'une réprimande et une amende de 2 000$ rendue par le comité, le Tribunal des professions a modifié la décision en imposant une amende de 200$.
2. Suite à une décision d'une réprimande rendue par le comité, le Tribunal des professions a rejeté l'appel, les délais d'appel étant expirés.

Requêtes en évocation devant la Cour supérieure

Trois requêtes en évocation ont été logées devant la Cour supérieure:

La première faisait suite à une décision d'une radiation de dix ans rendue par le Tribunal des professions au cours de l'année financière 1980-1981. Cette requête fut logée au cours de l'année financière 1980-1981.

La seconde faisait suite à une décision rendue par le Tribunal des professions rejetant l'appel, les délais d'appel étant expirés.

Enfin, la troisième faisait suite à une décision rendue par le Tribunal des professions déclarant l'intimée coupable sous le deuxième chef d'accusation de la plainte (art. 4.01.01 f) du Code de déontologie) et imposant une réprimande.

Le secrétaire du comité de discipline,

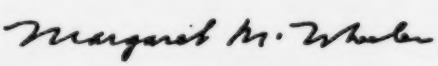

Margaret M. Wheeler, inf.

Le 30 avril 1982

Comité d'inspection professionnelle

1. **Liste des membres du comité**

1.01 DOZOIS, Louise - Montréal
DUBUC, Françoise T. - Chicoutimi
(mandat renouvelé pour 2 ans)
LEDUC, Marie-Thérèse - Val d'Or
(mandat renouvelé pour 2 ans)
LÉVESQUE, Ghislaine B. - Sept-Îles
TREMBLAY, Marguerite B. - Québec
(Présidente)

1.02 ***Liste des membres substituts, nommés pour un an***

ATTO, Ruth - Sherbrooke
CORBEIL, Madeleine - Montréal
DOYON, Yolande - Québec
DUBÉ, Cécile - Montréal
GRÉGOIRE, Denise - Montréal

2. **Programme des visites de surveillance générale**

2.01 ***Les infirmières et les infirmiers des régions suivantes ont été visités:***

- régions des Laurentides-Lanaudière (fin) et de Québec (Rive-Sud) (fin) — centres hospitaliers de soins prolongés et centres d'accueil d'hébergement;
- région de Montréal (en partie) - centres hospitaliers de soins prolongés et centres d'accueil d'hébergement;
- région de la Côte-Nord/Nouveau-Québec (en partie) - centres hospitaliers de soins prolongés et de soins de courte durée, centre d'accueil d'hébergement;
- région des Cantons de l'Est - centre hospitaliers de soins de courte durée.

2.02 ***Rapports et recommandations suite à ces visites***

- Quatre-vingt-seize rapports ont été étudiés au cours des dix réunions de deux jours chacune.
- Huit cent seize recommandations ont été formulées, soit sept cent soixante-trois relatives à l'exercice de la profession et cinquante-trois spécifiques à la formation.

Suite à la publication des normes et critères de compétence des infirmières en soins prolongés, les membres du comité ont vu leur travail d'analyse de rapports facilité par l'utilisation d'une nouvelle grille basée sur chaque norme. Depuis, les recommandations envoyées aux D.S.I. se réfèrent principalement à ces normes. De plus, nous sommes à l'essai d'une nouvelle formule adressée aux D.S.I. pour faire connaître les recommandations du comité et les aider à répondre en rapport avec nos attentes.

Cette année, les membres du comité ont vu le nombre de rapports diminués en nombre mais augmentés en volume en raison du nombre plus considérable d'infirmières et d'infirmiers dans les centres hospitaliers de soins de courte durée.

2.03 ***Suivi des recommandations***

Le comité a reçu quatre-vingt-quinze rapports de réalisations et étudié douze plans d'action.

Cinq visites de relance ont été demandées.

2.04 ***Évaluation globale des régions visitées***

Le rapport des visites effectuées dans la région de Québec (Rive-Sud) a été reçu au comité des 11-12 février 1982 puis présenté au Bureau des 18-19 mars 1982.

Trois rencontres ont également été effectuées:

- Rive-Sud de Montréal - 8 avril 1981
- Outaouais - 17 juin 1981
- Nord-Ouest - 23 septembre 1981

Encore cette année, les personnes rencontrées lors de ces visites d'évaluation de l'expérience vécue lors de l'inspection professionnelle ont permis aux membres du comité de réaliser le bien-fondé de ces rencontres.

3. Enquêtes particulières et stages recommandés

- Nombre de plaintes étudiées 21
- Nombre d'entrevues pré-enquête demandées 10
- Nombre de rapports d'entrevues étudiés 11
- Nombre d'enquêtes proposées 11
- Nombre de rapports d'enquêtes étudiés 10
- Nombre de visites de surveillance générale proposées suite à une plainte au sujet d'un individu en particulier 3
- Nombre de stages recommandés 4
- Nombre de limitations du droit d'exercice 1
- Nombre d'expériences individuelles d'apprentissage recommandées 8
- Nombre d'évaluations demandées par le supérieur immédiat ou le D.S.I. 7
- Nombre de relances d'enquête particulière effectuées 1
- Nombre de rapports de relances d'enquête particulière étudiés 2

Cette année nous observons une diminution dans les demandes d'enquête par rapport à 1980-1981. Cependant, les enquêtes particulières demeurent une priorité pour le comité et le secteur.

Le procédé de l'enquête particulière continue régulièrement à être étudié de façon à en améliorer le fonctionnement.

Par rapport aux stages, les membres du comité apprécient l'apport important du secteur formation à l'O.I.I.Q., en particulier de Murielle Mailhoux et, également la collaboration de personnes ressources et des milieux-hôtes des stagiaires. Ainsi, l'organisation et la supervision des stages sont grandement facilitées, permettant au stagiaire de vivre une expérience positive d'apprentissage.

4. Autres activités

4.01 ***Collaboration auprès d'un organisme***

Rencontre avec Édith Truchon, chargée d'agrément, M.A.S., le 12 février 1982.

4.02 ***Personnes ressources auprès des D.S.I.***

Trois membres du comité, dépendant du champ de compétence clinique, ont rencontré chacune une D.S.I. en vue de faciliter le processus de l'inspection professionnelle dans leur milieu.

4.03 ***Personnes ressources dans des enquêtes particulières***

Deux membres du comité ont été nommés pour effectuer chacune une enquête particulière.

4.04 ***Révision du Code des Professions***

Suite à une demande du comité ad hoc sur la législation, le comité a révisé le Code des Professions et règlements concernant les procédures du C.I.P. et les stages de perfectionnement. Deux amendements ont été proposés.

4.05 ***Correspondance et références auprès d'organismes***

Le secrétaire du comité a encore eu une année chargée en correspondance suite aux demandes du comité. Plusieurs plaintes ont dû être référées, soit au syndic de l'O.I.I.Q., ou au secteur de la formation professionnelle, soit à la Corporation professionnelle des médecins, soit à la Direction de l'agrément des services de santé et des services sociaux, soit au C.R.S.S.S. Le comité a vraiment à coeur de donner suite à toute lettre qui lui est adressée.

4.06 ***Prise de position auprès de la présidente de l'O.I.I.Q.***

Nous avons pris position auprès de la présidente de l'O.I.I.Q. en ce qui concerne les jetons de présence (Oct. 81).

4.07 ***Ressources en documentation dans les centres visités***

Les membres du comité et les conseillères du secteur ont publicisé plusieurs documents de l'O.I.I.Q. et autres documentations ou cours de perfectionnement, auprès des D.S.I. et infirmières visitées en vue de favoriser l'application des recommandations et par le fait même, le maintien de la compétence des infirmières.

4.08 ***Article dans le Nursing Québec***

En collaboration avec le secteur, la présidente du comité a participé à la chronique de l'inspection professionnelle en écrivant un article intitulé: "Rencontre régionale suite aux visites d'inspection professionnelle". Publié dans Nursing Québec, Vol. 2, # 1, Nov./Déc. 81.

4.09 ***Consultation auprès du conseiller juridique de l'O.I.I.Q.***

Nous aimerions souligner ici l'apport précieux de Me Pierre Bourbonnais lorsque certaines questions litigieuses se sont posées.

Le support de sa compétence a souvent facilité l'application des procédures et règlements régissant le comité d'inspection professionnelle compte tenu des privilèges et limites des pouvoirs stipulés par la Loi.

5. Objectifs 1982-1983

5.01 ***Planification des visites de surveillance générale pour l'année 1982-1983***

En février 1982, le comité a adopté le plan de visites de surveillance générale pour l'année 1982-1983 tel que présenté par la directrice du secteur de l'inspection professionnelle, Monique Chagnon.

5.02 ***Planification des réunions régionales***

— Québec (Rive-Sud) - 19 mai 1982
— Laurentides-Lanaudière - (à préciser)

5.03 ***Grille d'observation pour les visites et grille d'étude des rapports de visites***

La grille d'observation pour les visites et la grille d'étude des rapports de visites dans les centres hospitaliers de soins de courte durée naîtront bientôt. Échéancier prévu: automne 1982. En attendant, le comité utilisera une grille provisoire.

5.04 ***Étude des rapports de visites et recommandations***

Avec le secteur, le comité entend réviser les mécanismes de l'étude des rapports de visites et de la formulation des recommandations en vue de les adapter le plus possible à la réalité vécue par les infirmières oeuvrant dans les centres hospitaliers de soins de courte durée.

En terminant ce rapport, j'aimerais réitérer mes remerciements sincères à chaque membre de cette grande équipe que constitue le comité et le secteur de l'inspection professionnelle. Merci pour le support sans relâche, merci pour l'encadrement impeccable, merci pour le climat de confiance constant et merci pour la qualité de travail fournie à l'intérieur de ce mandat de géant qu'est l'inspection professionnelle.

Bravo aussi à chaque infirmière qui, suite à l'inspection professionnelle, s'est arrêtée pour prendre conscience de sa manière d'exercer sa profession et a choisi de continuer à prendre les moyens pour maintenir sa compétence en vue d'assurer le service professionnel de qualité qu'elle a la motivation de rendre.

Marguerite B Tremblay

Marguerite B. Tremblay

Présidente

Comité des permis

Membres du comité:

Aimé Dugas
Fabienne Poulin
Denise Rivest
Suzanne Rochon Giroux

Marie-Thérèse Choquette
Thérèse Guimond
Odile Larose
Gertrude Jacobs, registraire et membre d'office
Jeannine Pelland Baudry, présidente et membre d'office
Jeannine Tellier Cormier, présidente du comité

Au cours de cette période le comité s'est réuni deux fois, soit: le 1er mai 1981 et le 12 février 1982.

À l'occasion de la première réunion, les membres furent sensibilisés aux travaux mis en veilleuse compte tenu des restrictions budgétaires. Toutefois, les personnes responsables de ce service ont fait l'essentiel pour arriver éventuellement à des ententes avec des représentants d'un cégep de la région de Montréal, au sujet d'un programme d'orientation destiné aux candidats ayant complété leurs études en soins infirmiers dans des pays situés hors du continent nord-américain.

Un premier rapport a été soumis aux membres du comité sur la remise à jour des recommandations antérieures du comité des permis. L'étude a été amorcée, toutefois, une requête suit à l'effet de préparer un 2e rapport pour étude lors d'une prochaine rencontre.

Par la suite, le comité a pris connaissance, a étudié et adopté le profil pour le Maroc.

Lors de la deuxième réunion, des clarifications ont été apportées au sujet du profil du Maroc.

Les membres du comité ont passé ensuite à l'étude du profil de l'Éthiopie pour arriver à l'adoption d'un profil pour ce pays.

Les travaux du 2e rapport sur la remise à jour des recommandations antérieures du comité des permis n'étant pas terminés, l'étude en est reportée.

Certains cas spéciaux présentant des problèmes d'admission à l'exercice ont été étudiés au cours des réunions. Pour chacun des cas des recommandations spécifiques ont été soumises.

L'ensemble de ces recommandations est par la suite présentée aux membres du Bureau.

Jeannine Tellier Cormier, inf.

Présidente du comité des permis
Mandat 80-82

Comité de la formation professionnelle

Membres du comité

Thérèse Asselin
Ruth Côté Boissinot
Évelyne Boulanger
Nicole David
Denise Dufour
Thérèse Fortier
Maude Girard (M.A.S.)
Louise Grondin
Andrée Paulet
Marie-France Thibodeau
Jean-Noël Vigneault (M.E.Q.)

Le comité de la formation professionnelle n'a tenu qu'une seule réunion au cours de la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1982. L'objet de cette assemblée était d'étudier le rapport sur le projet de révision du programme de formation en soins infirmiers au niveau collégial.

Cécile Lambert et Lise Riopelle, auteurs de ce rapport, ont présenté aux membres du comité:

- les buts et les orientations de la formation en soins infirmiers au niveau collégial;
- le cadre théorique en vue d'élaborer les plans d'études cadres du programme de formation en soins infirmiers au niveau collégial;
- le devis pédagogique en vue d'élaborer les plans d'études cadres du programme de formation en soins infirmiers au niveau collégial;
- les plans d'études cadres du programme de formation en soins infirmiers au niveau collégial;
- les cinq fils conducteurs du programme qui sont: une vision de la personne, la démarche scientifique, la communication, l'autonomie et l'actualisation de soi.

Plusieurs points de ce rapport sont soulevés pour fin de discussion ou d'information supplémentaire. Certains membres expriment leur appréciation en regard du travail effectué par les auteurs et soulignent l'importante amélioration prévue dans les cours en soins infirmiers au niveau collégial par la mise en application de ce nouveau programme. D'autres demeurent sur la réserve tout en s'interrogeant sur la pertinence

d'une formation au niveau collégial pour solutionner les problèmes actuels en éducation du nursing.

Il est ensuite mentionné que ce programme doit être expérimenté dans trois collèges dès la session d'automne 1982. Une révision du programme expérimental est planifiée pour 1985 afin d'effectuer les corrections nécessaires avant de l'implanter dans les autres collèges de la province.

L'aspect scientifique de l'évaluation du programme expérimental fait l'objet de discussion. En dernier lieu, dans une perspective de formation continue, les membres traitent de l'articulation possible de ce nouveau programme avec les programmes de niveau universitaire.

Suite à ses délibérations, le comité formule la recommandation suivante:

Que les plans d'études cadres du programme de formation en soins infirmiers au niveau collégial soient adoptés par le Bureau.

Respectueusement soumis,

Thérèse Asselin

Thérèse Asselin

Présidente

Comité des examinateurs

Ce rapport d'activités couvre la période du 1er avril 1981 au 31 mars 1982. Trois réunions furent tenues pendant cette période.

Les dix membres votants du comité représentent à la fois le milieu clinique et le milieu de l'éducation. Ce sont:

Henriette Champagne	nouveau membre
Thérèse Demers	ancien membre
Beverley Douglas	ancien membre
Lise Gévry	ancien membre
Grâce Miller	ancien membre
Dolorès Plourde	nouveau membre
Lorraine Singer	nouveau membre
Denyse Théberge-Rousselet	ancien membre
Ruth Thériault	ancien membre
Francine Veilleux	ancien membre

De plus, deux membres de l'Ordre font partie du comité, tout en n'ayant pas droit de vote. Ce sont:

Murielle Mailloux	conseillère en formation professionnelle
Marcelle Monette	coordonnatrice du service des étudiants

Les activités du comité pendant les trois réunions se centrèrent quasi exclusivement sur la révision de toutes les mesures sécuritaires appliquées lors de la tenue des examens afin d'assurer l'aspect confidentiel et la sécurité du matériel d'examen, principalement des questionnaires d'examen et des feuilles-réponses.

À chacune des réunions, le comité consulta des experts-conseils afin de connaître d'une part, les pouvoirs et les droits du comité en ce qui a trait aux mesures sécuritaires entourant la tenue des séances d'examen et d'autre part, les implications et/ou conséquences des changements proposés par les membres du comité.

La révision des mesures de sécurité fut effectuée en procédant de façon chronologique par l'étude de chacune des étapes. Certaines situations furent simulées, des croquis furent utilisés, des rapports de surveillantes et de coordonnatrices d'examens furent étudiés afin d'effectuer une collecte de données permettant de réviser diverses procédures.

Le comité recommanda plusieurs améliorations aux directives données au personnel responsable de la tenue des examens i.e. coordonnatrices, responsables de salle et surveillantes. Une emphase particulière fut apportée à l'importance pour le personnel de bien connaître les tâches dont il est responsable de même que de bien connaître l'importance et la nécessité de chacune de ces tâches.

Une étude des statistiques des résultats de l'examen tenu en août 1981 ne révéla aucun problème particulier découlant du mandat de notre comité. Toutefois, le comité proposa que les professeurs de soins infirmiers soient informés de l'importance pour leurs étudiants de connaître l'existence du plan-maître de l'examen intégré publié par l'A.I.I.C.

Denyse Théberge-Rousselet,

présidente

Comité des bourses d'études

C'est avec plaisir que je présente le rapport du comité des bourses d'études en sciences infirmières pour l'année 1981-1982. La composition du comité fut la suivante:

- Robert Lapointe, président
- André Duquette
- Marie Lacroix
- Omaima Mansi
- Pauline Provençal
- Rita Lussier (conseillère en formation professionnelle)
- Jeannine Pelland-Baudry (présidente de l'OIIQ)
- Renée Dansereau (absence motivée)

Les membres du comité se sont d'abord penchés sur les conditions d'éligibilité et renseignements généraux concernant l'attribution des bourses d'études, ainsi que sur la procédure suivie pour le choix des dossiers des candidats.

Ce comité devait se prononcer sur l'attribution de la bourse de l'OIIQ ainsi que sur la recommandation d'une candidature à l'AIIC pour l'obtention de la bourse 3M.

Bourse de l'OIIQ

Quatorze dossiers ont été retenus cette année dont un concernait un candidat qui a été admis en administration de la santé à la faculté de médecine.

Le processus utilisé pour l'évaluation des dossiers assure l'anonymat complet du candidat. Ce n'est qu'une fois l'étude des dossiers complétée et la liste des candidats établie que les noms sont révélés aux membres du comité. Les noms sont alors envoyés au Bureau pour ratification. Une liste de noms est également dressée en cas de refus des récipiendaires.

Un montant de 15 000$ fut partagé en trois bourses d'études de 5 000$ chacune.

Les membres du comité sont heureux de présenter les noms des récipiendaires choisis:

- Lise Landry
- Denise Moreau
- Suzanne Bélanger

Les membres du comité félicitent et souhaitent un franc succès aux récipiendaires.

Bourse 3M

Les universités et les centres hospitaliers universitaires du Québec ont été sollicités afin qu'ils soumettent des noms de candidats en vue de l'obtention de la bourse 3M pour 1982. Une seule candidature a été proposée par les institutions du Québec.

Après avoir pris connaissance du dossier, les membres du comité ont recommandé au Bureau de l'OIIQ, que le nom de la candidate, Nicole Marie-Claire Ricard, soit soumis pour l'obtention de la bourse 3M.

Suite aux nominations, les membres du comité furent saisis du problème de l'autofinancement des bourses. Compte tenu que le problème d'autofinancement se présente à chaque année, les membres ont recommandé que le Bureau considère l'indéniable nécessité de confier aux secteurs appropriés la responsabilité de développer un système susceptible de générer des fonds en vue de créer ou une fondation de bourses d'études de l'OIIQ ou à réanimer le Fonds Suzanne Giroux.

Je remercie les membres du comité pour leur travail consciencieux et souhaite bonne chance aux boursiers.

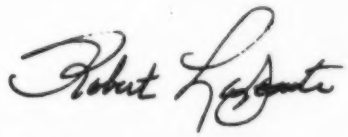

Robert Lapointe

Président

Comité ad hoc sur la législation

Le comité ad hoc sur la législation, formé par le Bureau de l'Ordre, a reçu pour mandat de procéder à l'étude des différentes difficultés éprouvées dans l'application de la Loi sur les infirmières et les infirmiers et du Code des professions, en vue de recommander au Bureau de l'Ordre les modifications appropriées, s'il y avait lieu. Le Bureau désire d'ores et déjà se préparer à une éventuelle ouverture du Code des professions et de la Loi sur les infirmières et les infirmiers afin de pouvoir indiquer au législateur les difficultés éprouvées dans l'application des lois dont il a la responsabilité. C'est du moins dans un tel contexte que le comité a perçu son mandat et a tenté de s'en acquitter du mieux qu'il pouvait.

Les membres du comité, nommés par le Bureau, étaient:

- Helen Taylor, directrice de soins infirmiers (présidente)
- Raymond Boulay, membre du Bureau
- Pierre Bourbonnais, conseiller juridique
- Pierrette Boulais Brenke, infirmière
- Margaret M. Wheeler, infirmière employée de l'Ordre

Lors d'une première réunion tenue le 10 septembre 1981, le comité dressait un calendrier de ses rencontres et en fixait les sujets d'étude à l'ordre du jour. De plus, le comité effectuait une consultation auprès des personnes impliquées dans l'application de ces deux lois, les invitant à lui transmettre les difficultés qu'elles y voyaient ainsi que les solutions qui pourraient être apportées. Faisant suite à cette consultation, le comité a reçu plusieurs commentaires en provenance notamment de certains conseils de section, de divers comités de l'Ordre ainsi que des différents services du siège social.

Lors de ses délibérations, le comité a pris connaissance d'un certain nombre d'études portant sur la question qui furent d'ailleurs déposées au dossier du comité. Enfin, des personnes ressources furent à l'occasion invitées à se joindre au comité afin de lui permettre de mieux saisir la portée de certains problèmes vécus en regard de l'application de la loi.

Entre le mois de septembre 1981 et le 31 mars 1982, sept réunions du comité furent tenues impliquant onze jours de délibérations. Le dépôt d'un premier rapport du comité est prévu lors de la réunion du Bureau des 23 et 24 septembre 1982.

Le comité désire tout particulièrement remercier Jeannine Pelland Baudry, présidente de l'Ordre, et Thérèse Guimond, directrice générale et secrétaire, qui ont su apporter, par leur présence à la majorité des réunions, une contribution précieuse à ses réflexions.

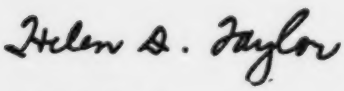

Helen D. Taylor

Présidente

Comité de révision des actes

Liste des membres du comité:

- Francine Bourassa
- Lucille Dubé-Chouinard
- Suzanne L. Desjardins
- Ghislaine T. Mimeault
- Jeannine Tellier Cormier, présidente

Le comité de révision des actes existe en vertu de l'article 4.04 du Règlement d'autorisation des actes infirmiers. Les membres du comité sont entrés en fonction au mois d'octobre 1981 et, depuis ce temps, ils ont tenu quatre rencontres. Au début de leur mandat, les membres du comité ont décidé d'axer principalement leur rencontre sur l'étude du règlement d'autorisation des actes infirmiers.

Cette étude vise particulièrement à faire ressortir les difficultés de compréhension et d'application du règlement et aussi à dégager les interrogations qui découlent de la lecture du règlement. Les membres du comité veulent en arriver à un consensus au niveau de la compréhension du règlement avant de formuler toute recommandation.

Lorsque la portée du règlement des actes infirmiers sera clarifiée, les membres du comité de révision des actes se proposent de se donner des modalités de fonctionnement et aussi de prévoir des mécanismes de collaboration, particulièrement avec la Corporation professionnelle des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Tel que prévu dans le mandat du comité, des demandes de modifications au règlement des actes infirmiers sont parvenues au comité de révision des actes. De plus, différentes demandes de clarification et d'interprétation ont été portées à l'attention des membres du comité. Ainsi, les membres du comité ont pris connaissance des trente-six lettres et documents qui leur ont été soumis par des individus, des groupes ou des établissements de santé. Ils ont rencontré les représentants de l'Association des puéricultrices de la province de Québec relativement à leur demande d'ajouter des actes à l'annexe B afin que les puéricultrices puissent être autorisées à poser les mêmes actes que les infirmières auxiliaires et les infirmiers auxiliaires.

Merci à tous les membres du comité ainsi qu'aux différents participants et personnes ressources pour le travail accompli.

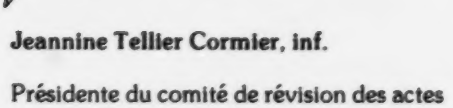

Jeannine Tellier Cormier, inf.

Présidente du comité de révision des actes

POOR

QUALITY

ORIGINAL